

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 125.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

98^e année - N° 2
Février 1982

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL	
— L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1981	47
UNIONS INTERNATIONALES	
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT) . Retrait par le Luxembourg de sa déclaration concernant le Chapitre II	81
— Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique	
I. Etats signataires et signature par la Tunisie	81
II. Ratification. Kenya	81
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI	
12 ^e série de réunions	82
Corrigendum	84
— Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)	84
— Union PCT. Comité de coopération technique	88
— Union IPC. Comité d'experts	89
ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS	
— Fédération internationale des conseils en propriété industrielle. Congrès mondial de la FICPI	90
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— Nouvelle législation en Argentine: la Loi sur les marques et les désignations et la Loi sur le transfert des techniques (E. D. Aracama Zorraquin)	92
CHRONIQUE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
— Irlande	102
— Zimbabwe	104
NOUVELLES DIVERSES	
— Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	105
— Pays-Bas	105
— Philippines	105
CALENDRIER DES RÉUNIONS	106
ANNEXE	
— Table des matières — Année 1981	

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— <i>Note de l'éditeur</i>	
— ARGENTINE	
Loi sur les marques et les désignations (N° 22.362, du 26 décembre 1980)	Texte 3-001
Décret N° 558/81 (Règlement d'exécution de la Loi N° 22.362 sur les marques et les désignations) (du 24 mars 1981)	Texte 3-002
Loi sur le transfert des techniques (N° 22.426, du 12 mars 1981)	Texte 6-001
Décret N° 580/81 (Règlement d'exécution de la Loi N° 22.426 sur le transfert des techniques) (du 25 mars 1981)	Texte 6-002
— TRAITÉS MULTILATÉRAUX	
Accord relatif à la création d'une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, constituant révision de l'Accord relatif à la création d'un Office Africain et Malgache de la Propriété Industrielle (du 2 mars 1977) (<i>feuille de remplacement</i>)	Texte 1-005

© OMPI 1982

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1981 *

Introduction

Le texte rédigé par le Directeur général en introduction au rapport d'activité qu'il a présenté aux organes directeurs en novembre 1981 est reproduit intégralement ci-après.

« La dernière session de l'Assemblée générale de l'OMPI s'est tenue il y a deux ans et je vais essayer de donner, en quelques mots, une idée d'ensemble des principaux événements qui ont eu lieu depuis lors dans le cadre du Bureau international.

» Il y aurait plusieurs façons possibles de classer ces événements.

» Dans mes remarques liminaires, je distinguerai trois groupes: les événements qui concernent les traités administrés par l'OMPI, ceux qui présentent surtout un intérêt pour les pays en développement et ceux qui présentent un intérêt général pour tous les pays.

» Naturellement, cette répartition n'est pas parfaite étant donné que les trois groupes se chevauchent de façon non négligeable.

» Je commencerai par les événements qui concernent nos traités.

» En ce qui concerne l'élaboration des traités, les événements les plus importants ont été les deux sessions de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris. La première s'est tenue à Genève en février et mars 1980 et la seconde s'est tenue à Nairobi en septembre et octobre 1981. Les buts de la Conférence diplomatique sont foncièrement nouveaux et il ne faut donc pas s'étonner du fait qu'il faudra au moins encore une session pour achever l'œuvre entreprise. Ces buts sont nouveaux parce qu'ils sont non pas de rendre des obligations internationales plus rigoureuses, comme cela fut le cas de toutes les révisions des cent années écoulées, mais au contraire d'instaurer des mesures particulières en faveur des pays en développement et d'adopter des dispositions qui intéressent l'Union soviétique et quelques autres pays socialistes. Si l'on se rappelle que la notion même de pays en

développement est née dans les années 60 et que l'Union soviétique est devenue membre de l'Union de Paris en 1965, il devient évident que les problèmes qui doivent être résolus maintenant ne s'étaient posés à aucune des conférences de révision précédentes et qu'ils étaient à peine apparus à l'horizon lors de la Conférence de Stockholm de 1967. D'autre part, le nombre des Etats membres a plus que doublé depuis la deuxième guerre mondiale, ce qui suffit déjà à rendre un consensus plus difficile à trouver et à rendre la procédure elle-même plus lourde. En d'autres termes, les difficultés sont de loin plus grandes qu'auparavant et il ne serait pas équitable de comparer la tâche de la Conférence de révision en cours à celle des conférences de révision précédentes. Mais si la révision en cours aboutit, comme nous l'espérons tous, l'appartenance à l'Union de Paris sera particulièrement importante. C'est la cohésion de l'Union qui est en jeu, sinon même sa survie à long terme, et il est évidemment de l'intérêt de tous les Etats, développés ou en développement, à économie de marché ou socialistes, que sa vitalité soit assurée pour l'avenir.

» En ce qui concerne les traités autres que la Convention de Paris, les deux années écoulées ont été marquées par l'entrée en vigueur de deux traités conclus pendant les années 70: le Traité de Budapest et le Traité concernant l'enregistrement des marques. Le premier compte déjà 12 Etats contractants et il est incontestablement viable. Le second ne compte encore que cinq Etats contractants et sa viabilité est encore incertaine. Pour sortir le TRT de sa période d'incubation prolongée, il faudrait la ratification des Etats-Unis d'Amérique, principal promoteur de la conclusion de ce Traité, ou du Japon, ou de l'un des grands pays d'Europe occidentale.

» Le succès du Traité de coopération en matière de brevets et de l'Arrangement de Madrid doit être apprécié aussi en fonction du nombre de cas dans lesquels chacun d'eux est utilisé. Le nombre des demandes internationales de brevet régies par le PCT est en augmentation régulière mais relativement modeste et, en chiffres absolus (environ 300 demandes par mois à l'heure actuelle), ce nombre ne représente qu'une petite fraction du nombre de cas dans lesquels le PCT serait incontestablement utile et devrait être utilisé. Quelle est la raison qui freine cette utilisation du PCT? Je pense que c'est principalement une mauvaise connaissance du système ou une hésitation devant la nouveauté, sinon les deux. L'une des tâches les plus urgentes du Bureau international est de convaincre les utilisateurs potentiels du PCT qu'ils

* Le présent article traite des principales activités en 1981 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) proprement dite, en tant que ces activités se distinguent de celles des Unions administrées par l'OMPI. Les principales activités de ces Unions en 1981 feront l'objet d'articles distincts qui seront publiés dans les numéros de mars 1982 des revues *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur*.

doivent l'utiliser. Nous continuerons à faire en faveur du PCT autant de propagande que nos moyens financiers et notre imagination nous le permettront.

» Le nombre d'enregistrements internationaux de marques a connu une légère augmentation pendant chacune des deux années par rapport à l'année précédente et il se situe aux environs de 1.000 par mois. Ce chiffre est encore au-dessous des records atteints au début des années 70 mais il ne faut pas s'attendre à de fortes augmentations aussi longtemps que le nombre des Etats membres restera stationnaire.

» Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de nos traités et j'en viens maintenant à nos activités qui présentent surtout un intérêt pour les pays en développement.

» Le volume de ces activités a été d'au moins 50% supérieur à celui de la période biennale précédente. Si cette augmentation tout à fait considérable a été possible, c'est parce que nous avons reçu une aide directe plus importante d'une dizaine de pays développés et que nous avons davantage bénéficié des financements du PNUD que lors des années précédentes. Le résultat, comparé à la taille de l'OMPI, est fort impressionnant. Au cours de cette période de deux ans, nous avons donné des conseils à environ 65 pays, sur leur demande, au sujet de la modernisation de la législation existante sur la propriété industrielle ou le droit d'auteur ou au sujet de la rédaction de nouveaux textes de lois. Dans le même temps, nous avons accordé des bourses de stage à plus de 350 ressortissants des pays en développement, pour lesquels nous avons organisé ou copatrons une cinquantaine de cours et de séminaires. Ces bourses de stage, ces cours et ces séminaires ont été financés sur notre budget ou par des sources de financement extérieures ou par une combinaison des deux.

» Des services directs ont aussi été fournis sous d'autres formes aux pays en développement. Il s'est agi notamment de créer des centres de documentation de brevets, de moderniser l'administration des lois sur la propriété intellectuelle, de fournir des rapports de recherche sur l'état de la technique pour un problème technique déterminé, d'enseigner le droit de la propriété intellectuelle, de faciliter l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur, de protéger les œuvres du folklore.

» Nous nous efforçons de répondre à chaque demande d'assistance technique que nous recevons. Pour des raisons budgétaires, l'assistance que nous fournissons n'est pas toujours aussi grande qu'elle devrait être mais, jusqu'à maintenant, aucune demande d'un pays en développement, quel qu'il soit, n'est restée sans réponse bien que, dans certains cas, notre réponse n'ait pas été complète.

» La poursuite de cette activité est absolument indispensable à la survie et à l'extension de relations internationales harmonieuses dans notre domaine. De nombreux pays en développement n'ont guère d'expérience dans les domaines des brevets et du droit

d'auteur. Sans une formation, sans renseignements, sans conseils, — accordés généreusement chaque fois qu'ils sont demandés — les perspectives de protection mondiale seraient bien sombres.

» Et je voudrais maintenant dire quelques mots de nos activités qui présentent un intérêt général pour tous nos Etats membres. Ces activités s'étendent au domaine de la propriété industrielle et à celui du droit d'auteur.

» Dans le domaine de la propriété industrielle, nous avons des activités dites 'd'enregistrement' (principalement axées sur le PCT et l'Arrangement de Madrid) et des activités dites 'de classification internationale'. Ces dernières portent sur les classifications des inventions, des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, des éléments figuratifs des marques et des dessins et modèles industriels. Pour rester valables, ces classifications doivent être constamment tenues à l'étude, à défaut de quoi elles seraient rapidement périmées.

» Puis, toujours dans le domaine de la propriété industrielle, il faut mentionner toutes les activités qui concernent l'information en matière de brevets et la documentation de brevets. Là encore, il faut bien évidemment suivre l'évolution des sciences et des techniques. Ces activités servent à assurer entre les offices de brevets des contacts étroits, des échanges de renseignements à jour et la coopération quotidienne. Elles sont illustrées par les multiples tâches du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets.

» Viennent enfin les études et les débats qui sont destinés à adapter la législation sur la propriété intellectuelle (tant pour la propriété industrielle que pour le droit d'auteur) à l'évolution des besoins et à l'apparition de techniques nouvelles. Ces études et ces débats portent notamment sur la protection du logiciel, sur la piraterie des phonogrammes, des livres et des dessins et modèles industriels, sur les droits des titulaires d'un droit d'auteur face à la télévision par câble, sur la protection des œuvres du folklore, sur le rôle des marques dans la protection du consommateur, sur les droits relatifs aux inventions réalisées dans le cadre d'entreprises internationales communes.

» Si l'OMPI devait renoncer à son rôle dans ces domaines, les problèmes contemporains soulevés principalement par l'évolution des techniques n'en subsisteraient pas moins. Le renoncement de l'OMPI n'empêcherait pas non plus ces problèmes de trouver des solutions. Il aurait simplement pour résultat que ces solutions seraient dégagées à l'extérieur de l'OMPI sans que l'on tente en aucune manière de coordonner et d'harmoniser l'évolution des législations nationales et des traités internationaux — à moins que ces tentatives n'émanent d'autres organisations internationales moins compétentes sur ce point et souvent hostiles à la propriété intellectuelle. Cela ne manquerait pas d'aboutir au déclin de la protection de la propriété intellectuelle.

» Les études, les débats, les réunions (avec les autorités gouvernementales ou les milieux privés) organisés par l'OMPI visent à tenir à jour les institutions de la propriété intellectuelle et à leur donner la jeunesse et la vigueur qui sont indispensables à leur utilité pour la société et à leur survie même. »

I. Etats membres

Le Costa Rica et le Zimbabwe ont déposé des instruments d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en mars et septembre 1981, respectivement. A la fin de l'année, le nombre des Etats membres de l'OMPI s'élevait à 97 (Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe). De ces Etats, 14 sont membres de l'OMPI seulement (Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Jamaïque, Mongolie, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Soudan, Yémen).

En outre, 20 Etats non encore membres de l'OMPI sont membres d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI (Chypre, Equateur, Guatemala, Haïti, Iran, Islande, Liban, Madagascar, Mali, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago).

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI, ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élevait donc, à la fin de 1981, à 117*.

* Des tableaux détaillés, indiquant les Etats membres des diverses Unions, les Actes par lesquels chaque Etat est lié, etc., ont été publiés dans le numéro de janvier 1982 de la présente revue.

Acceptation de la modification des traités. En 1979, les organes directeurs intéressés ont décidé de passer du système alors en vigueur des programmes et budgets triennaux et annuels à un système de programmes et budgets biennaux pour l'OMPI et pour les neuf Unions dotées de budgets autonomes. Cette réforme a été opérée par l'adoption unanime des modifications nécessaires des dispositions administratives pertinentes dans les traités intéressés et d'une résolution prévoyant l'application provisoire de ces modifications avant leur entrée en vigueur. Celle-ci aura lieu un mois après que des notifications écrites d'acceptation auront été reçues des trois-quarts des Etats ayant le droit de vote. A la fin de 1981, 41 Etats avaient notifié leur acceptation: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Zambie. Des modifications similaires adoptées par les Assemblées des Unions de Budapest et TRT en 1980 n'ont encore été acceptées par aucun Etat.

II. Organes directeurs

Le Comité du budget de l'OMPI a tenu sa quatrième session à Genève, en avril, et une session extraordinaire en juin 1981. Les 14 membres désignés par le Comité de coordination étaient représentés à la quatrième session et 12 d'entre eux étaient représentés à la session extraordinaire. Lors de sa quatrième session, le Comité du budget a examiné les documents présentés par le Directeur général concernant la répartition des postes de vice-directeurs généraux, les systèmes de contributions et le projet de programme et de budget pour 1982 et 1983 ainsi que le plan à moyen terme pour 1984-1987. Il a été convenu que la première des questions précitées devrait être examinée et tranchée par l'Assemblée générale de l'OMPI; la deuxième a été renvoyée à la session extraordinaire. Pendant l'examen du programme et du budget et du plan à moyen terme, le Directeur général a pris note des différents points sur lesquels il a marqué son intention de fournir des renseignements complémentaires aux organes directeurs; le Comité du budget a émis plusieurs recommandations concernant le contenu ou la présentation de certains postes du projet de programme et de plan.

Lors de sa session extraordinaire, le Comité du budget a examiné des réformes possibles du système des contributions; devant la complexité des problèmes, il n'a pas jugé possible d'émettre une recommandation particulière. En conséquence, il a décidé de renvoyer les documents aux organes directeurs compétents,

d'autant plus que la question fait intervenir d'importantes considérations politiques qui nécessiteront des directives de ces organes.

Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur douzième série de réunions à Genève en novembre 1981. Les 22 organes directeurs suivants ont siégé:

- Assemblée générale de l'OMPI, sixième session (5^e session ordinaire)
- Conférence de l'OMPI, cinquième session (5^e session ordinaire)
- Comité de coordination de l'OMPI, quinzième session (12^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Paris, sixième session (5^e session ordinaire)
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, huitième session (5^e session ordinaire)
- Comité exécutif de l'Union de Paris, dix-septième session (17^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Berne, cinquième session (5^e session ordinaire)
- Conférence de représentants de l'Union de Berne, cinquième session (5^e session ordinaire)
- Comité exécutif de l'Union de Berne, dix-huitième session (12^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Madrid, onzième session (4^e session ordinaire)
- Comité des Directeurs de l'Union de Madrid, onzième session (4^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de La Haye, sixième session (3^e session ordinaire)
- Conférence de représentants de l'Union de La Haye, sixième session (3^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Nice, sixième session (5^e session ordinaire)
- Conférence de représentants de l'Union de Nice, cinquième session (5^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Lisbonne, quatrième session (4^e session ordinaire)
- Conseil de l'Union de Lisbonne, onzième session (11^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Locarno, sixième session (4^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union IPC [Classification internationale des brevets], quatrième session (3^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union PCT [Traité de coopération en matière de brevets], huitième session (3^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union TRT [Traité concernant l'enregistrement des marques], deuxième session (2^e session ordinaire)
- Assemblée de l'Union de Budapest, troisième session (1^{re} session ordinaire).

Des délégations de 89 Etats ont participé aux réunions. Douze organisations intergouvernementales et cinq organisations internationales non gouverne-

mentales ont été représentées par des observateurs. La liste des participants est reproduite à la page 82 du présent numéro.

Comptes et activités. Les organes directeurs ont examiné et approuvé les rapports du Directeur général sur les comptes de 1979 et 1980 et sur les activités de l'OMPI de septembre 1979 à novembre 1981. De nombreuses délégations ont marqué leur satisfaction à l'égard des travaux accomplis par le Bureau international depuis les sessions de 1979 des organes directeurs et ont souligné l'augmentation constante des activités, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement. Plusieurs délégations ont exprimé l'intention de leurs pays de poursuivre, et si possible d'accroître, leur contribution aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI. L'attention a été attirée notamment sur l'utilité des activités de formation menées dans les régions et les pays en développement, sur l'utilité des activités de coopération entre pays en développement par le biais desquels ces pays fournissent des moyens et des experts et sur l'utilité d'une analyse et d'une planification systématiques.

Résolutions de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note des résolutions et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et de deux conférences des Nations Unies ayant un rapport avec les travaux de l'OMPI. Elle a adopté les suggestions du Directeur général concernant les activités relatives à ces résolutions et décisions. Au cours des débats, plusieurs délégations, notant que ces résolutions et décisions ont une incidence directe sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la vie politique, économique et sociale, ont exprimé l'espoir que l'OMPI renforcera sa contribution afin de rétablir un équilibre largement compromis par l'attitude négative de certaines autres organisations. Le Directeur général a déclaré que le renforcement de cette contribution était prévu dans le projet de programme d'activité présenté aux organes directeurs.

Continuation de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris. Faisant suite à la requête formulée par la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris à sa deuxième session, tenue à Nairobi en septembre et octobre 1981, l'Assemblée de l'Union de Paris a pris les mesures nécessaires pour permettre la continuation des travaux de la Conférence. L'Assemblée a décidé que la troisième session de la Conférence diplomatique se tiendra à Genève et durera quatre semaines au cours d'une période se situant en octobre et novembre 1982; la Conférence de représentants de l'Union de Paris a exprimé un avis favorable à l'égard de cette décision*.

* La période du 4 au 30 octobre 1982 a été choisie, après délibération, pour la troisième session de la Conférence diplomatique.

Programme et budget, plan à moyen terme. Les organes directeurs ont approuvé le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1982-1983 ainsi qu'un plan pour la période à moyen terme 1984-1987. Le budget de l'exercice biennal s'élève à 71.781.000 francs suisses. Il est en gros couvert pour moitié par les contributions des Etats membres et pour moitié par les taxes acquittées par les demandeurs d'enregistrements internationaux et par les déposants de demandes internationales de brevet au titre du Traité de coopération en matière de brevets.

Les principales activités « de programme » approuvées par les organes directeurs pour l'exercice biennal relèvent des rubriques suivantes. Dans le domaine de la *propriété industrielle* : activités de propriété industrielle et d'information en matière de brevets présentant un intérêt particulier pour les pays en développement; étude de questions particulières de caractère juridique touchant à la propriété industrielle; coopération internationale pour la vérification de la brevetabilité; information et enseignement dans le domaine de la propriété industrielle; promotion de l'information en matière de brevets et développement de la classification des brevets; développement de la classification des marques; développement de la classification pour les dessins et modèles industriels; coopération avec les Etats et avec divers organismes pour les questions relatives à la propriété industrielle. Dans les domaines du *droit d'auteur et des droits voisins* : activités de droit d'auteur et de droits voisins présentant un intérêt particulier pour les pays en développement; étude de questions particulières de portée internationale touchant au droit d'auteur et aux droits voisins; information et enseignement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins; coopération avec les Etats et avec divers organismes pour les questions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins. Dans le domaine de la *propriété intellectuelle en général* : promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle, y compris la promotion des adhésions à l'OMPI et aux traités qu'elle administre.

Il a été décidé d'accepter une invitation transmise par la Délégation de l'Inde au nom de son Gouvernement, proposant d'accueillir en Inde la prochaine session du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins; des remerciements ont été exprimés pour cette invitation.

L'Assemblée de l'Union de Madrid a donné son accord pour que le Directeur général convoque un groupe de travail comprenant des représentants des Etats membres de l'Union de Madrid et des Etats membres des Communautés européennes non membres de l'Union de Madrid en vue d'étudier les moyens de rendre le futur Règlement sur la marque communautaire compatible avec l'Arrangement de Madrid (ainsi qu'avec le Traité concernant l'enregistrement

des marques) et, en particulier, afin que toute marque communautaire puisse (éventuellement après modification correspondante du Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid) servir de base à un enregistrement international effectué en vertu de l'Arrangement de Madrid, et que tout enregistrement international effectué en vertu de l'Arrangement de Madrid puisse avoir, par rapport à une marque communautaire, le même effet qu'il a aujourd'hui par rapport aux marques nationales des pays membres de l'Union de Madrid.

Nomination d'un Vice-directeur général. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé la proposition du Directeur général de nommer M. Lev Efremovich Kostikov (Union soviétique) à l'un des trois postes de Vice-directeur général.

Election des membres des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne, des membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI et des membres du Comité du budget de l'OMPI. L'Assemblée et la Conférence de représentants de l'Union de Paris et l'Assemblée et la Conférence de représentants de l'Union de Berne ont élu, chacune pour ce qui la concerne, les membres des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; la Conférence de l'OMPI a désigné les membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI et le Comité de coordination de l'OMPI a élu les membres du Comité du budget de l'OMPI. La composition qui en résulte pour ces quatre Comités est la suivante.

Comité exécutif de l'Union de Paris

Membres ordinaires : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Autriche, Brésil, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Ouganda, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse (*ex officio*), Union soviétique, Uruguay (21).

Membres associés : Liban, Nigéria, Tanzanie (3).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Membres ordinaires : Australie, Belgique, Bulgarie, Cameroun *, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Finlande, France, Inde, Mexique, République démocratique allemande, Sénégal, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*), Tchécoslovaquie, Tunisie (18).

Membre associé : Turquie (1).

Membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI
Chine **, Mongolie, Qatar, Soudan (4).

* A compter de la date à laquelle le nombre des membres de l'Assemblée de l'Union de Berne atteindra 68.

** A compter de la date à laquelle le nombre des membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des Unions atteindra 16.

Comité de coordination de l'OMPI

Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun *, Canada, Chili, Chine **, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Kenya, Liban, Mexique, Mongolie, Nigéria, Ouganda, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay (46).

Comité du budget de l'OMPI

Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iraq, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique (14).

III. Activités de coopération pour le développement*Résumé*

Des tableaux récapitulatifs concernant la participation aux programmes de coopération pour le développement de l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins entre les réunions des organes directeurs de 1979 et celles de 1981 figurent à la fin du présent article.

A. Activités de propriété industrielle et d'information en matière de brevets*Objectif*

L'objectif des activités prévues dans le programme approuvé de l'OMPI est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans sept domaines :

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,
- iii) création ou modernisation d'administrations,
- iv) stimulation de l'activité inventive,
- v) stimulation du transfert des techniques,
- vi) création d'un corps de professionnels,
- vii) exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevets.

Activités

Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale de la législation sur la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation)

En 1981, l'OMPI a reçu 310 demandes de stage en propriété industrielle émanant de 99 pays en dévelop-

* A compter de la date à laquelle le nombre des membres de l'Assemblée de l'Union de Berne atteindra 68.

** A compter de la date à laquelle le nombre des membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des Unions atteindra 16.

pement, de deux territoires, du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Cent trente-six de ces demandes, émanant des 73 pays en développement et du territoire suivants, de l'UNHCR, de l'UNRWA et de l'OAPI ont été acceptées: Afghanistan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kiribati, Koweït, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Tonga, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Iles Cook. La Bulgarie et le Portugal ont également soumis des demandes qui ont été acceptées.

Le programme de formation a revêtu les aspects suivants:

a) pour 14 stagiaires, un Cours spécialisé sur le droit et l'administration des marques et leur rôle dans le développement commercial et économique, organisé à *Canberra*, en mars et avril 1981, par l'OMPI et le Gouvernement de l'Australie; les participants venaient du Bangladesh, du Bhoutan, de Chine, des Fidji, des Iles Cook, de Kiribati, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Samoa, de Thaïlande, des Tonga et de Vanuatu. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office australien des brevets et de l'OMPI;

b) pour 17 stagiaires, un Cours spécialisé de formation sur l'utilisation de la documentation de brevets comme source d'information technique, organisé en commun par l'OMPI et le Gouvernement autrichien à *Vienne*, en août et septembre 1981; les participants venaient du Botswana, du Ghana, de Jordanie, du Koweït, de Mongolie, du Népal, du Nigéria, de République de Corée, de Somalie, de Sri Lanka, du Soudan, de Tanzanie et de Zambie. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets, de l'Office allemand des brevets, de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'OMPI;

c) pour 16 stagiaires, un Cours de formation sur l'information et la documentation en matière de brevets, organisé à *Moscou*, en août 1981, par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes; les participants venaient d'Afghanistan, du Bangladesh, de Bulgarie, de Chine, de Chypre,

d'Iraq, de Mongolie, des Philippines, du Portugal, de Roumanie, du Soudan, de Syrie et de l'UNRWA; des observateurs de la République démocratique allemande ont aussi suivi ce cours. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, du Centre régional africain de technologie et de l'OMPI ainsi que par le Directeur général du Conseil national des brevets et de l'enregistrement de Finlande. Le Cours a été ouvert par le Président du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes et par le Directeur général de l'OMPI.

d) pour 49 stagiaires, un Séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle, à l'OMPI, à Genève, qui a directement précédé le Séminaire et le Cours mentionnés plus loin sous les points e) et f). Les participants venaient des Bahamas, du Bangladesh, de la Barbade, du Bénin, de Bolivie, du Congo, d'El Salvador, du Gabon, de Guinée-Bissau, de Haïti, de Haute-Volta, de l'Inde, d'Indonésie, d'Iraq, du Libéria, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Maroc, du Mexique, du Nicaragua, du Niger, d'Oman, d'Ouganda, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, de Qatar, de la République centrafricaine, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, du Rwanda, du Sénégal, du Swaziland, de Syrie, de Tanzanie, d'Uruguay, du Viet Nam, du Zaïre, de Zambie, du Zimbabwe, de l'UNHCR et de l'OAPI. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et par un fonctionnaire de l'OEB;

e) pour 21 stagiaires, un Séminaire organisé à La Haye, en septembre 1981, par l'OMPI, l'OEB et la Commission des Communautés européennes (CCE) et intitulé « L'information technique au service du développement industriel: documents de brevets »; les participants venaient du Bangladesh, de Bolivie, du Congo, d'El Salvador, du Gabon, de Haute-Volta, d'Iraq, du Malawi, du Mali, du Mexique, du Nicaragua, du Niger, du Pakistan, du Pérou, de la République de Corée, du Sénégal, du Swaziland, de Tanzanie, d'Uruguay et du Viet Nam. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI;

f) pour 28 stagiaires, un Cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé à Strasbourg, en septembre 1981, par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) avec le concours de l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI); les participants venaient des Bahamas, de la Barbade, du Bénin, du Congo, de Guinée-Bissau, de Haïti, de l'Inde, d'Indonésie, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, d'Oman, d'Ouganda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Qatar, de la République centrafricaine, de la République populaire démocratique de Corée, du Rwanda, de Syrie, d'Uruguay, du Viet Nam, du Zaïre, de Zambie, du Zimbabwe, de l'UNHCR et de l'OAPI.

Les exposés ont été présentés par le Directeur général du CEIPI et par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets attachés ou associés au CEIPI, par un fonctionnaire du Gouvernement tunisien, par le Registrar of Patents, Trademarks and Business Names de Zambie, par le Directeur général de l'OAPI et par des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB. Pour la plupart des intéressés, ce cours a été suivi d'une formation pratique dans les offices de propriété industrielle des pays et organisations suivants: Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie et OAPI;

g) pour neuf stagiaires, un Cours sur les aspects théoriques et pratiques de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et le Service d'enregistrement de la propriété industrielle de l'Espagne; les participants venaient d'El Salvador, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela. Ce Cours a eu lieu à Madrid en novembre et décembre 1981; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et de l'Office espagnol; le Gouvernement espagnol a accepté de prendre entièrement en charge les frais de voyage et de séjour des stagiaires.

h) pour 21 stagiaires, un cours de formation pratique à l'office de propriété industrielle de l'un des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Canada, Israël, Pologne, Suède, Union soviétique;

i) pour six stagiaires, des voyages d'étude comprenant des visites et des entretiens dans des institutions de trois à quatre des pays suivants et à l'OMPI: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Suède;

j) pour quatre stagiaires responsables des « structures nationales » en liaison avec l'OAPI, une formation particulière comprenant des visites et des entretiens à l'office français de la propriété industrielle, à l'OEB (La Haye) et à l'OMPI ainsi que leur participation à un Séminaire organisé à Brazzaville en juin et juillet 1981 en coopération entre l'OMPI et l'OAPI (voir plus loin sous « Législation et institutions: OAPI »).

Les 17 pays, les trois organisations intergouvernementales et le centre d'études mentionnés ci-après ont pris en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour de quelques-uns ou de tous les stagiaires concernés:

i) prise en charge totale: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Suède, Suisse, CCE, OEB, Fonds européen de développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

ii) prise en charge partielle: Autriche, Israël, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union soviétique, CEIPI.

Le reste des dépenses a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

Si l'on prend en considération à la fois le programme de formation dans le domaine de la propriété industrielle et celui qui a trait aux domaines du droit d'auteur et des droits voisins (voir plus loin), au total 380 demandes émanant de 103 pays et de deux territoires, de l'UNHCR, de l'UNRWA, de l'OAPI, et du Congrès national africain (ANC) ont été reçues en 1981 contre 280 demandes en 1980, émanant de 89 pays et d'un territoire, de l'UNRWA, du Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS), de l'OAPI, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Congrès panafricain d'Azanie (PAC). En 1981, 173 demandes au total ont été acceptées, qui provenaient de 82 pays et d'un territoire, de l'UNHCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de l'ANC; en 1980, 163 demandes provenant de 74 pays et d'un territoire, de l'UNRWA, de l'OAPI et du PAC avaient été acceptées. En 1981, ont été acceptées 53 demandes (soit 30,6% du total des demandes acceptées), provenant de 26 pays classés parmi les moins avancés des pays en développement (ou que l'Assemblée générale des Nations Unies a invité à considérer comme tels ou à faire bénéficier d'un régime particulier) et 41 demandes (soit 23,7% du total) présentées par des femmes. En 1981, huit pays en développement (Algérie, Argentine, Brésil, Congo, Egypte, Israël, Mexique, Sénégal) ainsi que l'OAPI ont contribué à promouvoir la coopération entre pays en développement en accueillant 20 stagiaires.

Un Séminaire national soudanais sur la propriété industrielle a été organisé à Khartoum en février 1981 par l'OMPI et le Département de l'enregistrement commercial du Bureau de l'*Attorney General*. Ce Séminaire avait deux objectifs: améliorer la connaissance et faire mieux prendre conscience, dans les milieux officiels et privés, du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique et social; assurer des possibilités de formation aux fonctionnaires s'occupant directement ou indirectement de l'administration des lois de propriété industrielle.

Le Séminaire a été organisé en cinq phases distinctes: une séance officielle d'ouverture le premier jour, au Bureau de l'*Attorney General*, suivie d'exposés de fond concernant la législation sur la propriété industrielle (ainsi que sur le droit d'auteur), en présence d'une quarantaine de participants; trois séances de travail au Département de l'enregistrement commercial, destinées essentiellement à la formation et suivies par environ 25 participants; une réunion à la Chambre de commerce, s'adressant essentiellement à des personnalités des milieux commerciaux, avec deux exposés sur des questions touchant aux marques et au transfert des techniques, en présence d'une vingtaine de participants; une réunion au Club des ingénieurs, s'adressant plus particulièrement à des ingénieurs et scientifiques, avec quatre exposés sur des questions se

rapportant aux inventions et au transfert de techniques, en présence d'une quarantaine de participants; enfin, deux tables rondes à la télévision, comprenant chacune quatre participants, la première consacrée aux marques et la seconde aux inventions.

Tous les débats ont eu lieu en arabe. Les exposés ont été présentés et les discussions animées par une équipe composée d'un fonctionnaire de l'OMPI, de trois consultants de l'OMPI (deux de l'Egypte et un de la Syrie), de trois professeurs de droit soudanais, du Directeur général de la *Estate Bank of Sudan* et d'un inventeur soudanais. Des interviews ont été données à la presse et à la radio.

Le matériel pédagogique de formation dans le domaine de la propriété industrielle comprend notamment le texte des exposés rédigés pour tel ou tel cours de formation ainsi que le *Glossaire de propriété industrielle* de l'OMPI. Ce dernier a été publié en anglais, chinois et français en avril 1981, après l'avoir été en anglais, arabe, espagnol et français, en anglais, français et russe et en anglais, français et portugais. Un autre outil d'enseignement, à savoir un *Manuel de propriété industrielle à l'intention des pays en développement*, est en préparation.

Accroissement, dans les pays en développement, des activités d'ordre législatif dans le domaine de la propriété industrielle

Un Groupe de consultants sur des questions relatives aux marques et aux pays en développement s'est réuni à Genève en juillet 1981. Les consultants, invités par le Directeur général, venaient des 12 pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Japon, Mexique, Nigéria, Tunisie, Union soviétique. La moitié des consultants étaient des fonctionnaires nationaux; les autres appartenaient au secteur privé.

Les consultants ont examiné des documents contenant trois projets de mémorandums élaborés par l'OMPI sur «Le rôle des marques dans le développement économique des pays en développement», et sur les thèmes «Licences de marques et pays en développement» et «Aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur». Les deux premiers documents doivent être révisés et développés en fonction des avis émis par les consultants; une fois mis au point, ils pourraient aider les pays en développement à définir leur politique législative et administrative concernant les marques et les licences de marques et servir d'orientation aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans ce domaine. Le troisième document a été soumis aux gouvernements et aux organisations intéressées en leur demandant de formuler leurs observations jusqu'à la fin de 1981. Il sera également tenu compte des observations faites par les membres du Groupe de consultants.

Le Groupe de consultants a émis des avis sur la révision et le développement des projets de mémoran-

dums, en préconisant notamment de mettre davantage l'accent sur certaines questions (par exemple, la fonction qualitative des marques et leur fonction en matière d'industrialisation, l'assistance pour la commercialisation à l'étranger, les systèmes législatif et administratif, les systèmes souhaitables d'examen et l'enregistrement international). Quant aux mesures qui pourraient être adoptées pour pallier les inconvénients des licences de marques, le Groupe de consultants a estimé qu'il serait extrêmement utile que le Bureau international analyse les différentes solutions qui s'offrent aux pays en développement, en examinant en particulier si les contrats de licences de marques doivent être subordonnés au contrôle des pouvoirs publics et, dans l'affirmative, de quelle manière et dans quelle mesure, et si les contrats conclus entre un donneur de licence étranger et un preneur de licence ressortissant du pays doivent être soumis à un régime juridique différent de celui qui s'applique aux contrats de licences de marques conclus entre nationaux.

Le Groupe de consultants a convenu qu'il était de l'intérêt des pays en développement de disposer d'un régime de marques efficace, qui stimule la production locale et favorise la rationalisation et la modernisation des pratiques commerciales et de la procédure de commercialisation dans les pays en développement. L'instauration d'un tel régime dans les pays en développement a été jugée importante pour leurs entreprises, non seulement parce qu'il peut faciliter la commercialisation de leurs propres produits et services sur le marché national mais aussi parce qu'une protection adéquate des marques dans son propre pays est un premier pas vers l'obtention de cette protection à l'étranger, laquelle est essentielle pour exporter ces produits et services. Le Groupe a aussi estimé que les licences de marques sont l'un des plus importants aspects du rôle des marques dans le développement économique des pays en développement.

Rappelant l'opportunité de donner une large publicité aux documents une fois qu'ils auront été mis au point après avoir été révisés et développés et éventuellement même refondus à certains égards, le Groupe de consultants est généralement convenu que l'importance du rôle des marques dans le développement économique des pays en développement ne cesse de s'accroître. Il est donc primordial que les pays en développement comprennent mieux le rôle joué par les marques dans le processus du développement afin d'être mieux à même de formuler des politiques adéquates et de créer pour les marques des systèmes efficaces, qui non seulement soient compatibles avec les objectifs de développement de ces pays mais aussi et surtout aident à les atteindre.

Législation et institutions

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements des pays en développement pour l'adoption de

textes législatifs et de règlements nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine de la propriété industrielle ainsi que pour la création ou la modernisation d'offices de propriété industrielle.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, cette coopération a été poursuivie avec les pays et les institutions régionales énumérés ci-après *, y compris leurs services de documentation et d'information en matière de brevets:

Afrique

Algérie. En juin 1981, l'OMPI a organisé, en commun avec l'Office national, un séminaire national sur les licences, suivi par environ 130 participants (voir plus loin sous « Acquisition de techniques; licences »).

Bénin. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en septembre et octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981. Un consultant de l'OMPI venu de France, accompagné d'un fonctionnaire de l'OAPI, a effectué une mission en octobre et novembre 1981 afin d'aider à mettre en place cette structure nationale de liaison, qui a été inaugurée en décembre 1981; l'OMPI a été représentée à l'inauguration.

Burundi. En avril 1981, le Gouvernement a fait connaître ses observations sur le rapport (comprenant un projet de législation) relatif à une mission de l'OMPI qui s'est rendue à Bujumbura en septembre 1980 pour y donner des conseils sur la modernisation des lois et de l'administration en matière de propriété industrielle afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays. De nouvelles propositions, tenant compte des observations précitées, ont été soumises en juin 1981 et un projet révisé de nouvelle législation sur la propriété industrielle a été élaboré par l'OMPI et transmis en août 1981, en proposant une assistance pour la préparation de projets de règlements et de formulaires.

République centrafricaine. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en octobre et novembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981.

Tchad. L'OMPI a organisé un voyage d'étude, qui a débuté en juin 1981, à l'intention du fonctionnaire tchadien responsable de la structure nationale de

* Selon l'ordre alphabétique anglais.

propriété industrielle et d'information technique dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin).

Congo. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981. En juin 1981, un consultant de l'OMPI venu de France a effectué une autre mission pour aider à préparer un séminaire devant avoir lieu à l'occasion de l'inauguration de la structure nationale. Cette inauguration a eu lieu en juillet 1981, en présence des participants à un Séminaire de propriété industrielle à l'intention des usagers du CADIB, organisé par l'OMPI et l'OAPI à Brazzaville dans le cadre dudit projet (voir plus loin). L'OMPI a été représentée à l'inauguration.

Gabon. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981. L'OMPI a organisé à l'intention du fonctionnaire gabonais responsable de la structure nationale un voyage d'étude, qui a débuté en juin 1981.

Ghana. Un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne a entrepris une mission en janvier 1981 pour donner des conseils sur les dispositions administratives qu'exige la nouvelle législation proposée en matière de propriété industrielle; la République fédérale d'Allemagne a pris en charge les frais du consultant. Le rapport de mission a été envoyé au Gouvernement en juin 1981, à la suite d'entretiens qui ont eu lieu à l'OMPI en mai 1981 avec le chef de l'Office de propriété industrielle, à l'occasion d'un voyage d'étude qu'il effectuait dans les offices européens, et qui avait été organisé par l'OMPI et financé par le Royaume-Uni.

Côte d'Ivoire. En avril 1981, à la suite d'entretiens ayant eu lieu à Genève avec le fonctionnaire ivoirien responsable de la structure nationale de propriété industrielle et d'information technique dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), le rapport relatif à une mission effectuée en commun par l'OMPI et l'OAPI en 1980 a été complété par de nouvelles propositions. L'OMPI a organisé à l'intention de ce fonctionnaire un voyage d'étude, qui a débuté en juin 1981. Un consultant de l'OMPI venu de France et un fonctionnaire de l'OAPI ont effectué en août et septembre 1981 une mission afin d'aider à mettre en place la structure nationale, qui a été inaugurée en novembre 1981; l'OMPI a été représentée à l'inauguration.

Mauritanie. Le rapport relatif à une mission effectuée en novembre et décembre 1980 par un consultant

de l'OMPI venu de France, pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981. L'OMPI a organisé à l'intention du fonctionnaire mauritanien responsable de la structure nationale un voyage d'étude, qui a débuté en juin 1981.

Maroc. Un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Belgique ont effectué en mars 1981 une mission pour donner des conseils sur la modernisation du système de propriété industrielle. Le rapport de mission a été envoyé au Gouvernement en mai 1981. En juillet 1981, le Gouvernement a répondu positivement aux propositions formulées dans ce rapport; des modifications, demandées par le Gouvernement, aux chapitres d'un projet de nouvelle loi de propriété industrielle consacrés aux marques et dessins et modèles industriels ont été élaborées par l'OMPI et examinées par un fonctionnaire marocain à Genève en septembre 1981. En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants venus de France et de l'OEB ont fourni une assistance préparatoire dans les domaines des brevets et des marques et élaboré, en consultation avec les autorités gouvernementales, un descriptif préalable de projet pour le financement du PNUD.

Niger. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en septembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981.

Rwanda. Le rapport, y compris des propositions de nouvelle législation, relatif à une mission de l'OMPI qui s'est rendue à Kigali en septembre 1980 pour y donner des conseils sur la modernisation de la législation et de l'administration de propriété industrielle, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays, a été envoyé au Gouvernement en mars 1981.

Sénégal. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en novembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981.

Soudan. En février 1981, l'OMPI a organisé en commun avec l'Office national un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention de participants appartenant à l'administration publique et au secteur privé (voir plus haut sous « Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale

de la législation sur la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation) ». Après l'adoption des règlements d'application de la loi sur les brevets, rédigés avec le concours de l'OMPI, le chef de l'Office de propriété industrielle a entrepris un voyage d'étude, organisé et financé par l'OMPI, en Suède, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique et à l'OMPI. L'OMPI a entrepris la traduction en anglais des lois soudanaises sur les brevets et les dessins et modèles industriels et, en septembre 1981, l'impression des textes anglais et arabes de la loi sur les brevets et de son règlement d'application.

Togo. Le rapport relatif à une mission commune d'un consultant de l'OMPI venu de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI, effectuée en septembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le cadre du projet CADIB de l'OAPI (voir plus loin), a été envoyé au Gouvernement en mars 1981. Un consultant de l'OMPI venu de France a effectué une mission en novembre et décembre 1981 pour aider à mettre en place cette structure nationale, qui a été inaugurée en décembre 1981. L'OMPI a été représentée à l'inauguration.

Zimbabwe. Le rapport relatif à une mission effectuée en 1980, en vue de collaborer à l'élaboration d'un plan d'action pour la réorganisation des procédures de propriété industrielle et de formation du personnel, a été envoyé au Gouvernement en juin 1981, à la suite d'entretiens ayant eu lieu à Genève en mai 1981 avec le chef de l'office de propriété industrielle, à l'occasion d'un voyage d'étude qu'il effectuait dans les offices de propriété industrielle européens et qui avait été organisé et financé par l'OMPI. Un descriptif préalable de projet, pour le financement du PNUD, a été élaboré par l'OMPI et examiné avec les autorités gouvernementales à Salisbury en décembre 1981.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'OMPI a continué d'agir en qualité d'agence d'exécution pour le projet du PNUD prévoyant la mise en place d'un centre de documentation et d'information en matière de brevets (CADIB) au sein de l'OAPI. En plus du financement fourni par le PNUD, le projet bénéficie d'un soutien fourni par les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suisse et par l'Office européen des brevets, sous la forme de moyens financiers, de services d'experts, de formation et de matériel.

Le troisième examen tripartite du projet a eu lieu à Yaoundé en juillet 1981, avec la participation de l'OMPI, de l'OAPI et du PNUD; l'avancement du projet a été noté avec satisfaction, notamment parce que, dans leur quasi-totalité, les objectifs fixés pour 1981 ont déjà été atteints ou le seront jusqu'à la fin de l'année. Il a été convenu de recommander une prorogation du projet pour une durée d'un an (1982) afin

de fournir une assistance complémentaire pour la mise en place de structures nationales du CADIB dans les Etats membres. Les missions effectuées dans les Etats membres de l'OAPI afin d'aider à la mise en place de structures nationales du CADIB ont fait l'objet de comptes rendus plus haut, sous le nom des pays intéressés. Un projet de manuel détaillé, à l'usage des structures nationales, a été mis au point par un consultant de l'OMPI venu de France, en août 1981.

Dans le cadre du projet CADIB, un *Séminaire* sur la propriété industrielle comme facteur de développement économique, scientifique et technique a été organisé en coopération entre l'OMPI, l'OAPI et le Gouvernement du Congo à Brazzaville en juillet 1981, avec le concours financier de la République fédérale d'Allemagne et du PNUD. Ce Séminaire a eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la structure nationale congolaise du CADIB. Il a été suivi par quelque 80 participants venus des 12 pays africains suivants: Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. Des exposés (suivis de débats) ont été présentés par les chefs des Offices de propriété industrielle suédois et suisse, par le Directeur général de l'OAPI et par un Vice-président de l'OEB ainsi que par des experts venus d'Allemagne (République fédérale d'), d'Autriche, du Cameroun, du Congo, de France, du Sénégal, de l'OMPI et de l'OAPI. A l'issue des débats, les participants ont adopté des recommandations, adressées essentiellement à l'OAPI et à ses Etats membres, au sujet de la coopération aux échelons international et national, de l'information et de la formation, de la mise en place et du fonctionnement des structures nationales du CADIB et de la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique.

L'OMPI a été représentée à titre d'observateur à la vingtième session du Conseil d'administration de l'OAPI à Lomé, en décembre 1981. Entre autres décisions, le Conseil a approuvé le budget du CADIB pour 1982 dans le cadre du budget de l'OAPI, a pris note avec satisfaction de l'avancement du projet, et notamment des mesures prises par le Directeur général de l'OAPI en coopération avec le Directeur général de l'OMPI pour la mise en œuvre du programme d'action concernant l'établissement des structures nationales de liaison avec l'OAPI dans le cadre du projet, et a remercié le PNUD et l'OMPI ainsi que l'Allemagne (République fédérale d'), la France et la Suisse de leur contribution au projet. En outre, le Conseil a approuvé une résolution autorisant des dépôts en langue anglaise ainsi que la publication de ces dépôts dans leur langue originale. Enfin, le Directeur général de l'OAPI a informé le Conseil que la Mauritanie avait déposé son instrument de ratification de l'Accord de Bangui le 8 décembre 1981. Cet instrument étant le huitième déposé, l'Accord de Bangui entrera en vigueur le 8 février 1982.

Centre régional africain de technologie (CRAT). L'OMPI a été représentée aux sessions du Bureau exécutif et du Conseil du CRAT, qui ont eu lieu à Dakar en février 1981.

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). L'OMPI a continué à assurer, en commun avec le Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Secrétariat intérimaire de l'ESARIPO, jusqu'à ce que le premier Directeur du Bureau de l'ESARIPO ait pris ses fonctions en juin 1981. En collaboration avec la CEA, l'OMPI a poursuivi l'exécution de la phase d'assistance préparatoire (financée par le PNUD) du projet de création du Centre d'information et de documentation en matière de brevets de l'ESARIPO (ESAPADIC). En décembre 1981, le PNUD a approuvé le budget du projet pour 1982.

Avant de prendre ses fonctions, le Directeur du Bureau de l'ESARIPO s'est rendu en visite à l'OMPI, en mars 1981, afin d'obtenir les directives nécessaires pour assurer la continuité du Secrétariat ainsi que pour le transfert des pouvoirs. En juin 1981, le Directeur a entrepris un voyage d'étude auprès des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), du Royaume-Uni et de la Suède ainsi qu'à l'OEB et à l'OMPI. A l'OMPI, il s'est notamment entretenu avec le Conseiller technique en chef désigné pour le projet de l'ESAPADIC ainsi qu'avec un consultant engagé pour ce même projet. Le Conseiller technique en chef du projet a pris ses fonctions en septembre 1981, après s'être rendu en voyage d'étude à l'Office suédois des brevets, à l'OEB et à l'OMPI. En novembre 1981, l'OMPI a fourni les services d'un consultant et d'un fonctionnaire pour aider dans les domaines administratifs et financiers.

En septembre 1981, le Gouvernement de la Zambie a informé l'OMPI que la Somalie avait déposé son instrument de ratification de l'Accord de Lusaka sur la création de l'ESARIPO, ce qui porte à dix le total des Etats membres.

La cinquième session du *Conseil* de l'ESARIPO s'est tenue à Nairobi en septembre 1981. Huit Etats membres de l'ESARIPO (Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Zambie et Zimbabwe) et six Etats observateurs (Botswana, Ethiopie, Maurice, Nigéria, Swaziland et Tanzanie) y ont été représentés. Un Séminaire (suivi par des participants de tous les Etats susmentionnés) a précédé cette session du Conseil.

Le *Séminaire* précité a été organisé par l'ESARIPO et l'OMPI dans le cadre de la mission d'assistance préparatoire du PNUD concernant le projet ESAPADIC et a bénéficié, en outre, du soutien financier de la part du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Les débats ont porté sur le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la propriété industrielle, sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le développement technique,

sur le rôle de la Classification internationale des brevets (CIB) dans les procédures de recherche d'un office de propriété industrielle, sur le rôle d'un office national de brevets dans la diffusion de l'information en matière de brevets et sur le renforcement des liens entre le système de propriété industrielle et d'autres secteurs du développement et les utilisateurs de l'information en matière de brevets à l'échelon national. Ces sujets ont été présentés par des fonctionnaires des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), du Canada, du Royaume-Uni et par des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI.

Le *Conseil* de l'ESARIPO a approuvé pour 1982 un programme d'activité, le budget correspondant (281.200 dollars des Etats-Unis d'Amérique) et les contributions des Etats membres; il a aussi approuvé un accord de travail avec l'OMPI (signé en juillet 1981 par le Directeur général de l'OMPI et le Directeur du Bureau de l'ESARIPO, sous réserve de l'approbation du Comité de coordination de l'OMPI et du Conseil de l'ESARIPO) et a autorisé le Directeur à poursuivre les négociations en vue de conclure des accords de travail avec la CEA, l'OAPI et le Centre régional africain de technologie (CRAT). Le Conseil a approuvé un règlement du personnel et des modifications touchant le statut du personnel, des propositions concernant les prestations sociales et le régime d'assurance-maladie du personnel et un règlement financier (sur la base des projets élaborés par un consultant au titre du projet de l'ESAPADIC à l'occasion d'une mission effectuée à Nairobi en juillet 1981). Le Conseil a noté que le Directeur du Bureau avait demandé, et obtenu, le statut d'observateur pour l'ESARIPO au sein des Comités permanents de l'OMPI chargés de l'information en matière de brevets (PCPI) (en juillet 1981) et de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (en août 1981); il a adopté une résolution appuyant le projet de Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique et a sélectionné, parmi plusieurs autres, un candidat au poste de Chef du Centre de documentation et d'information en matière de brevets.

A propos de l'implantation finale du siège de l'ESARIPO et compte tenu des locaux qui lui seront nécessaires dans l'immédiat de même qu'à moyen et à long terme, ainsi que de l'éventuelle construction d'un bâtiment qui constituerait le siège permanent de l'Organisation, le Conseil, après négociations entre tous les Etats membres présents, a décidé d'établir le siège de l'ESARIPO à Salisbury, au Zimbabwe, dès janvier 1982. Un fonctionnaire de l'OMPI, le Directeur du Bureau de l'ESARIPO et le Conseiller technique en chef du projet de création du Centre d'information et de documentation en matière de brevets de l'ESARIPO se sont rendus à Salisbury en octobre 1981 pour examiner les dispositions pratiques à prendre en vue de l'implantation du siège de l'ESARIPO au Zimbabwe.

Un *Séminaire sur l'information et la documentation en matière de brevets* à l'intention des Etats membres actuels et potentiels de l'ESARIPO a été organisé par l'OMPI et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à Salisbury, en décembre 1981; le financement en a été assuré par l'ACDI. Trente-cinq participants, désignés par huit Etats membres de l'ESARIPO (Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Zambie et Zimbabwe) et cinq Etats observateurs (Botswana, Ethiopie, Nigéria, Swaziland et Tanzanie), ont suivi le Séminaire. Les débats ont porté sur la nature et le contenu des documents de brevets, la Classification des brevets, les recherches sur l'«état de la technique» fondées sur les dossiers de recherche en matière de brevets et sur l'utilisation effective de l'information en matière de brevets à l'appui des activités de recherche et de développement.

Asie et Pacifique

Bangladesh. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dacca en mars 1981 pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement de l'élaboration des nouvelles lois sur les brevets et les marques, dont l'OMPI avait établi des avant-projets qui avaient été examinés à Genève. En septembre 1981, l'OMPI a transmis les observations, demandées par le Gouvernement, sur le projet de nouvelle législation sur les marques établi sur la base d'un avant-projet soumis par l'OMPI.

En novembre et décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête au Bangladesh pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Birmanie. En novembre et décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête en Birmanie pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Chine. L'OMPI a organisé à Beijing, en février et mars 1981, un Cours sur la représentation en matière de brevets (voir plus loin sous « Développement des professions de la propriété industrielle... ») et, en octobre 1981, un Séminaire sur la documentation en matière de brevets (voir plus loin sous « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets »).

En mai et juin 1981, l'OMPI a organisé un voyage d'étude à l'intention de quatre fonctionnaires du Conseil chinois pour le développement du commerce

international; les frais de voyage et de séjour des quatre fonctionnaires ont été pris en charge par l'OMPI et le PNUD. Ces fonctionnaires se sont rendus à l'OMPI et dans les Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse ainsi que dans des bureaux de brevets et dans des services de propriété industrielle d'entreprises de ces pays. En novembre et décembre 1981, deux fonctionnaires chinois ont effectué à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique un stage pratique sur les marques, financé par des crédits remis à l'OMPI par les Etats-Unis d'Amérique.

En juin 1981, le Directeur général par intérim de l'Office des brevets de la République populaire de Chine a passé une semaine au siège de l'OMPI, où il a eu des conversations avec le Directeur général au sujet de la coopération entre l'OMPI et l'Office chinois des brevets afin de faciliter la mise en place progressive de ce dernier. En juillet 1981, des fonctionnaires du Bureau de l'Administration générale de l'industrie et du commerce de Chine sont venus à l'OMPI pour des entretiens sur la coopération dans le domaine des marques, qui ont entre autres porté sur les préparatifs d'un cours national de formation sur les marques, qu'il est envisagé d'organiser à Beijing en 1982.

En septembre 1981, une collection de documents de brevets délivrés par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique a été mise à la disposition de l'Office des brevets de la Chine en vertu de dispositions prises par l'OMPI et l'Office des Etats-Unis; cette opération a été en partie financée par des crédits remis à l'OMPI par les Etats-Unis d'Amérique.

République populaire démocratique de Corée. Des fonctionnaires nationaux se sont rendus en visite à Genève en juin 1981 pour discuter d'un descriptif préalable de projet du PNUD concernant la modernisation du système de propriété industrielle, qui avait été élaboré par l'OMPI et soumis préalablement au Gouvernement. En juillet 1981, deux fonctionnaires de l'OMPI et un expert de la République démocratique allemande ont dirigé à Pyongyang des stages de formation à l'intention des fonctionnaires nationaux sur les procédures du Traité de coopération en matière de brevets et de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Fidji. En novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Suède ont effectué une mission d'enquête aux Fidji pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Inde. En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du

Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête en Inde pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Indonésie. En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'OMPI venus du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont effectué une mission d'enquête en Indonésie pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Malaisie. Pendant quatre semaines, en juin 1981, deux fonctionnaires nationaux ont travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève afin de se familiariser avec les travaux de l'OMPI et les traités qu'elle administre et de discuter d'éventuels projets de coopération tendant à moderniser le système de propriété industrielle ainsi qu'à renforcer les services nationaux d'information scientifique et technique en y incorporant l'information en matière de brevets.

En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'OMPI venus du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont effectué une mission d'enquête en Malaisie pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional. L'OMPI a été chargée d'établir un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels.

Maldives. En novembre et décembre 1981, un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni a effectué une mission d'enquête aux Maldives pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Népal. A la suite d'une mission de l'OMPI et de l'élaboration de projets de loi en 1980, deux descriptifs préalables de projets pour la modernisation du système de propriété industrielle et pour l'organisation d'un cours d'initiation pour les moins avancés des pays en développement de la sous-région ont été soumis au Gouvernement et au PNUD en mars 1981.

En novembre et décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête au Népal pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Pakistan. Un fonctionnaire de l'Office de la propriété industrielle a entrepris un voyage d'étude de quatre semaines, organisé et financé par l'OMPI, dans des offices de propriété industrielle européens, en octobre et novembre 1981, après avoir suivi un séminaire de formation à La Haye. Un fonctionnaire pakistanais a travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève pendant deux semaines en mars 1981.

En novembre et décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête au Pakistan pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Papouasie-Nouvelle-Guinée. En novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de la Suède ont effectué une mission d'enquête en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Philippines. Des observations sur un Code révisé des sciences et techniques, comprenant la législation sur la propriété industrielle et le droit d'auteur, ont été transmises par l'OMPI en juillet 1981.

En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'OMPI venus du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont effectué une mission d'enquête aux Philippines pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

République de Corée. L'assistance préparatoire, partiellement financée par le PNUD, pour la modernisation de l'Office coréen des brevets ainsi que pour l'exécution des recherches et des examens s'est poursuivie. Des descriptifs préalables de projets pour 1981 et pour la période 1982-1984, élaborés par l'OMPI en janvier 1981, ont été approuvés par le Gouvernement et soumis au PNUD.

A l'occasion d'une visite officielle du Directeur général en République de Corée en mai 1981, de nouveaux entretiens ont eu lieu au sujet de la poursuite du projet.

En août 1981, le PNUD a approuvé le financement d'un projet de coopération pour la modernisation du système de propriété industrielle en 1981. Ce projet a commencé à être mis en œuvre en octobre et novembre 1981; cinq fonctionnaires ont commencé à suivre une formation à l'OMPI, en Allemagne (République fédérale d'), au Japon et à l'OEB; quatre experts de l'OMPI, du Japon et de l'OEB ont commencé à prêter leur

concours au Bureau de l'Administration des brevets de la République de Corée en ce qui concerne les procédures d'examen relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels.

En outre, trois fonctionnaires de la République de Corée ont entrepris un voyage d'étude devant leur permettre de s'initier aux procédures du PCT auprès de l'OMPI, de l'OEB et de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique; ce voyage d'étude est financé par l'OMPI et l'OEB.

Samoa. En novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Suède ont effectué une mission d'enquête au Samoa pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Singapour. En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'OMPI venus du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont effectué une mission d'enquête à Singapour pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus en visite à l'OMPI en décembre 1981 pour étudier les travaux de l'OMPI ainsi que la législation et l'administration dans le domaine de la propriété industrielle.

Iles Salomon. En novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Suède ont effectué une mission d'enquête aux Iles Salomon pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Sri Lanka. En février 1981, le rapport de la mission effectuée en 1980 par un consultant de l'OMPI venu des Philippines au sujet des arrangements institutionnels pour le soutien des inventeurs nationaux a été envoyé au Gouvernement.

En novembre et décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni ont effectué une mission d'enquête à Sri Lanka pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Thaïlande. En mai 1981, le chef du département responsable de la propriété industrielle s'est rendu en visite à l'OMPI afin d'y avoir des entretiens sur la poursuite de la coopération pour la modernisation de

l'administration de propriété industrielle et la création d'un service d'information en matière de brevets. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a organisé, avec le concours financier et la coopération du Gouvernement canadien, une mission d'experts pour donner des conseils au sujet de la création d'un service d'information en matière de brevets, de l'application des techniques de l'informatique au stockage, à la recherche et à la diffusion de l'information en matière de brevets et de l'informatisation des opérations concernant les marques. La mission était composée de trois fonctionnaires du Gouvernement canadien et d'un fonctionnaire de l'OMPI; elle s'est déroulée à Bangkok en août 1981. Dans son rapport, qui a été accepté par le Gouvernement, la mission a recommandé des voyages d'étude, des séminaires et une formation spécifiques et a étudié les possibilités d'utiliser comme point de départ la documentation ainsi que les moyens d'information et d'informatique existant en Thaïlande.

En août et septembre 1981, quatre fonctionnaires thaïlandais ont bénéficié à l'Office de la propriété industrielle du Canada d'une formation financée par le Gouvernement canadien.

En octobre 1981, un accord a été conclu aux termes duquel le Royaume-Uni remettra à la Thaïlande une collection de documents de brevets des Etats-Unis d'Amérique, l'OMPI devant participer aux frais de transfert.

En novembre et décembre 1981, des fonctionnaires de l'OMPI et des consultants de l'OMPI venus du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont effectué une mission d'enquête en Thaïlande pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Vanuatu. En novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu de Suède ont effectué une mission d'enquête au Vanuatu pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de la coopération internationale pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre d'un projet régional.

Viet Nam. En janvier 1981, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Hanoi où il a eu des discussions avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'élaboration d'un plan de perfectionnement du système de propriété industrielle. Deux fonctionnaires du Comité d'Etat pour la science et la technique ont entrepris, en novembre 1981, un voyage d'étude à l'OMPI, en Autriche, en France et en Suisse. Ce voyage a été organisé et financé par l'OMPI.

En avril 1981, le Viet Nam a confirmé son appartenance à l'OMPI, à l'Union de Paris et à l'Union de Madrid (marques).

Amérique latine et Caraïbes

Barbade. L'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet de modernisation du système de propriété industrielle de la Barbade avec le concours financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Un voyage d'étude, au Canada, en Suède et au Royaume-Uni a été organisé en avril 1981. Le projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, établi en collaboration avec l'OMPI, a été approuvé par les organes législatifs en décembre 1981.

Bolivie. Au cours d'une mission de l'OMPI, en mars 1981, des entretiens ont eu lieu afin de définir les priorités de la coopération pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

Brésil. L'OMPI a continué d'exécuter le projet de modernisation du système brésilien des brevets patronné par le PNUD, avec le concours, pendant la période considérée dans le présent rapport, d'experts venant des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Australie, de l'Autriche, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'OEB. Le dernier examen tripartite du projet a été effectué en novembre 1981 avec la participation du Gouvernement brésilien, du PNUD et de l'OMPI; l'achèvement du projet initial, qui a été entrepris en 1973, a été noté avec satisfaction. Il a été noté qu'au total 204 examinateurs de brevets ont été formés, dont 140 constituent maintenant la nouvelle équipe d'examineurs de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qu'en 1981 50% de la formation de base en matière de brevets a été assurée par des instructeurs brésiliens et qu'à l'avenir les cours de formation au sujet des recours pourront être entièrement assurés par le propre personnel de l'INPI. En 1981, 42 techniciens et sept juristes de l'INPI ont reçu une formation au sujet des recours. Il a aussi été noté que la banque de brevets de l'INPI contient plus de 14 millions de documents de brevets, dont 4,4 millions sont classés en fonction de la Classification internationale des brevets, et que cette banque est de plus en plus utilisée pour répondre aussi à des besoins extérieurs à l'INPI. En novembre 1981, l'OMPI a soumis des propositions relatives à une deuxième phase du projet; ces propositions ont trait à une nouvelle extension des services de l'INPI aux entreprises industrielles et aux instituts de recherche.

Dans le cadre du projet du PNUD, un *Séminaire sur la création de services de brevets dans les entreprises industrielles* a été organisé à São Paulo en novembre 1981. Ce Séminaire a réuni environ 150 participants, dont la plupart étaient des cadres supérieurs et moyens et des membres des services d'études et de réalisations d'entreprises industrielles brésiliennes. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et de l'Institut national brésilien de la propriété industrielle (INPI), par des dirigeants d'entreprises industrielles et

d'associations ainsi que par des experts en matière de brevets exerçant leur profession dans l'industrie ou à titre indépendant, venus d'Allemagne (République fédérale d'), du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Japon et du Royaume-Uni. Les thèmes suivants ont été abordés: les services de l'INPI, l'organisation et les fonctions des services de brevets dans l'industrie, les qualifications des spécialistes des brevets et l'utilité du système des brevets pour l'industrie. La documentation mise à la disposition des participants comportait notamment un numéro du *Bulletin d'informations de l'OMPI* contenant un article retraçant l'historique du projet.

En mars et avril 1981, l'OMPI a organisé, en commun avec l'INPI et en association avec la *Junta del Acuerdo de Cartagena (JUNAC)*, à Rio de Janeiro, un séminaire sur les fonctions techniques des offices de propriété industrielle, auquel ont participé les cinq pays du Groupe andin ainsi que l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay.

En octobre 1981, un accord de principe a été conclu sur la reconduction de l'accord de coopération passé en 1979 entre le Brésil et l'OMPI et sur les grandes lignes d'un programme d'activité à mettre en œuvre à partir de 1982 en faveur d'autres pays en développement.

Chili. A la demande du Gouvernement, une mission composée de fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB s'est rendue à Santiago en septembre 1981 pour aider à évaluer les besoins de modernisation de l'administration de la propriété industrielle. Le rapport de mission a été envoyé au Gouvernement en novembre 1981.

Colombie. Au cours d'une mission de l'OMPI, en avril 1981, des entretiens ont eu lieu afin de définir les priorités de la coopération pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

Dominique. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré un projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, qui a été transmis en mai 1981.

République dominicaine. Au cours d'une mission entreprise en novembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec les autorités compétentes de l'état d'avancement de la nouvelle législation sur la propriété industrielle, élaborée avec le concours de l'OMPI.

Equateur. Au cours d'une mission de l'OMPI, en avril 1981, des entretiens ont eu lieu afin de définir les priorités de la coopération pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

Grenade. A la demande du Gouvernement l'OMPI a élaboré un projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, qui a été transmis en mai 1981.

Honduras. En mars 1981, l'OMPI, à la demande du Gouvernement, a donné des conseils sur certaines questions relatives aux marques.

Panama. Le projet de nouvelle loi sur la propriété industrielle, demandé par le Gouvernement, a été envoyé par l'OMPI en septembre 1981.

Pérou. Au cours d'une mission de l'OMPI, en mars 1981, des entretiens ont eu lieu afin de définir les priorités de la coopération pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

Saint-Vincent-et-Grenadines. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré un projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle, qui a été transmis en mai 1981 et examiné avec un haut fonctionnaire national à l'occasion d'une mission, financée par l'OMPI, effectuée à Genève en décembre 1981.

Suriname. A la suite d'une mission de l'OMPI, en février 1981, le Gouvernement a demandé, en avril 1981, une assistance pour la modernisation du système de propriété intellectuelle, y compris la préparation d'un projet de législation. Ce projet a été transmis par l'OMPI en juillet 1981. En novembre 1981, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au Suriname pour discuter du projet de législation sur la propriété intellectuelle et d'un programme de mise en application de cette législation après son adoption.

Trinité-et-Tobago. Au cours d'une mission de l'OMPI, en juin 1981, un calendrier des activités poursuivies au titre du projet demandé par le Gouvernement et approuvé par le PNUD en décembre 1980 a été examiné. En novembre 1981, deux fonctionnaires de l'OMPI ont effectué une mission pour examiner la poursuite des activités au titre du projet.

Uruguay. Le rapport relatif à une mission effectuée par l'OMPI en décembre 1980 et un descriptif préalable de projet, devant être financé par le PNUD, en vue de la modernisation de la législation et de l'administration de la propriété industrielle, ont été envoyés au Gouvernement en février 1981 et examinés lors d'une mission de l'OMPI effectuée en avril de cette même année.

Venezuela. A la suite d'une mission de l'OMPI, en mai 1981, le Gouvernement a demandé, en juin de cette même année, une assistance pour l'organisation de la coopération en vue de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle. Une mission composée de fonctionnaires de l'OMPI, de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'Institut de coopération ibéro-américaine s'est rendue à Caracas en septembre 1981 pour fournir cette assistance. Le rapport concernant cette mission, accompagné d'un descriptif préalable de projet pour la modernisation de la législation sur la propriété industrielle, a été transmis au Gouvernement en octobre 1981.

Groupe andin. En juillet 1981, l'OMPI a été représentée à une réunion convoquée à Lima par la JUNAC pour étudier un projet de création d'un système andin d'information technologique (SAIT) dont certains

éléments ont trait à la propriété industrielle et à l'information en matière de brevets.

Bureau des Caraïbes de la CEPAL et CARICOM. A la suite de consultations avec le Bureau des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), un projet a été élaboré en vue de renforcer les systèmes de propriété industrielle — y compris les services de documentation et d'information en matière de brevets du Centre de documentation des Caraïbes (CDC) — des pays anglophones des Caraïbes (Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago). En septembre 1980, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a accepté de fournir une assistance financière. La première phase du projet, exécutée en 1980 et au cours du premier semestre de 1981, a consisté à évaluer la situation des pays intéressés dans le domaine de la propriété industrielle et des services de documentation et d'information en matière de brevets; une mission constituée d'un fonctionnaire de l'OMPI et d'un représentant de l'ACDI s'est rendue dans tous ces pays entre novembre 1980 et février 1981; des fonctionnaires de la Barbade, de la Trinité-et-Tobago et de la CEPAL ont aussi pris part à la mission au cours de visites dans différents pays.

La deuxième phase du projet consistait à organiser un Séminaire sur la propriété industrielle et les questions connexes à l'intention des fonctionnaires nationaux et d'autres cercles intéressés des pays en question, afin de tirer les conclusions des travaux exécutés durant la première phase et, si possible, d'élaborer des propositions concernant l'action à engager par la suite.

Le Séminaire a eu lieu à la Barbade en mai 1981. Il était organisé par l'OMPI, le Bureau des Caraïbes de la CEPAL et le Secrétariat de la CARICOM, avec le concours et l'aide financière de l'ACDI. Les 31 participants étaient des experts délégués par les Gouvernements des Bahamas, de la Barbade, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago, des représentants de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes, des personnalités des entreprises industrielles et commerciales ainsi que des juristes.

Les participants ont adopté des recommandations concernant la modernisation des lois et de l'administration en matière de propriété industrielle au niveau national, la coopération au niveau régional et l'assistance des organisations responsables, y compris pour l'organisation d'autres séminaires.

A la demande du Bureau des Caraïbes de la CEPAL, des propositions relatives à un projet de création d'un service de documentation et d'information en matière de brevets au Centre de documentation des Caraïbes ont été transmises en octobre 1981. Ces propositions ainsi que les recommandations adoptées lors du Séminaire sur la propriété industrielle de la

Barbade ont été examinées à l'occasion d'une réunion du Comité des Caraïbes sur la coopération pour le développement qui s'est tenue à la Grenade en novembre 1981 et à laquelle l'OMPI a été représentée.

Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL). Un fonctionnaire de l'OMPI et des fonctionnaires de la CEPAL ont eu des conversations au siège de la CEPAL à Santiago, en septembre 1981, au sujet de propositions concernant une étude commune sur la propriété industrielle et le développement technique de la région, dans le cadre du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

Pays d'Amérique centrale. Après une série de missions de l'OMPI effectuées à Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et à Panama dans le cadre de l'enquête sur la propriété industrielle en Amérique latine, les représentants permanents de ces pays à Genève se sont réunis au siège de l'OMPI en février, avril et juin 1981 afin de définir un programme d'action pour une coopération en vue de la modernisation et de l'harmonisation des systèmes de propriété industrielle des pays en cause. En juin 1981, un questionnaire a été adressé aux gouvernements afin d'obtenir des renseignements pour l'élaboration d'un programme sous-régional pour l'Amérique centrale, devant être soumis à des réunions de chefs d'office de propriété industrielle et de vice-ministres compétents.

Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission en octobre et novembre 1981 dans les six pays intéressés, afin d'aider à préparer cette réunion.

Les réunions précitées ont eu lieu à Tegucigalpa en décembre 1981, sur l'invitation commune du Gouvernement du Honduras et de l'OMPI. Les deux réunions ont été suivies par les hauts fonctionnaires et les vice-ministres responsables de la propriété industrielle au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, en Nicaragua et au Panama. La République dominicaine était aussi représentée, sur invitation spéciale. Le PNUD, l'Organisation des Etats américains (OEA) et le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) étaient représentés par des observateurs.

Après un débat approfondi, qui a permis d'échanger des renseignements et des données d'expérience au sujet de la situation de la propriété industrielle dans les pays de la région, la réunion de hauts fonctionnaires a approuvé le projet de programme élaboré par l'OMPI et a adopté un rapport comportant des recommandations pour la mise en œuvre de ce programme. La réunion des vice-ministres a approuvé le rapport de la réunion de hauts fonctionnaires, a instamment invité les pays qui ne sont pas encore membres de l'OMPI à le devenir et a officiellement demandé

l'assistance de l'OMPI pour la modernisation et l'harmonisation des législations nationales sur les brevets, les marques et le contrôle du transfert des techniques, afin de reviser la Convention centraméricaine sur les marques et d'élaborer une codification uniforme de la législation sur la propriété industrielle.

Système économique latino-américain (SELA). En mars 1981, le Conseil du SELA a décidé d'inviter régulièrement l'OMPI à assister en qualité d'observateur à ses réunions. En mai 1981, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du SELA à Caracas pour y avoir des entretiens au sujet des modalités pratiques de la coopération. En septembre 1981, l'OMPI a été représentée, à Rio de Janeiro, à une réunion du Comité d'action du SELA pour la création du Réseau d'information technique latino-américain (RITLA). En septembre 1981 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Caracas pour s'entretenir avec des fonctionnaires du SELA des possibilités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle. L'OMPI a assisté à une réunion du Conseil du Réseau d'information technique latino-américain (RITLA), constitué dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en mai 1981; en décembre 1981, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Secrétariat du RITLA, à la demande de ce dernier, pour donner un avis sur les questions de propriété industrielle à inclure dans le projet d'assistance technique que ledit Secrétariat doit présenter au Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (CNUSTD).

Asie occidentale

Emirats arabes unis. En avril 1981, des projets de lois élaborés par l'OMPI sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels ont été transmis au Gouvernement.

Yémen. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Sanaa en mai 1981 pour discuter de l'assistance à fournir pour l'élaboration d'une loi sur les brevets et d'un règlement d'application de la loi sur les marques. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré et transmis en août 1981 un projet de règlement d'application de la loi sur les marques accompagné de formulaires.

Fédération des conseils de recherche scientifique arabes (FASRC). Un descriptif de projet concernant l'assistance préparatoire pour la création d'un service de documentation et d'information en matière de brevets dans le cadre du Centre arabe de documentation scientifique et technique de la FASRC a été envoyé à cette dernière Fédération en mars et au PNUD en avril 1981. Une réunion intersecrétariats entre l'OMPI et la FASRC a eu lieu à Genève en septembre 1981

pour préparer la mise en œuvre de ce projet. En octobre 1981, le PNUD a approuvé l'assistance préparatoire, confiée à l'OMPI, en vue de la création de ce service. L'OMPI a été représentée à Tanger en octobre 1981 à une réunion du Conseil de la FASRC au cours de laquelle des ressources complémentaires pour la création de ce service ont été approuvées et des crédits alloués pour la traduction de la Classification internationale des brevets en arabe. En novembre 1981, un haut fonctionnaire de la FASRC, responsable du service de documentation et d'information en matière de brevets, a commencé à suivre un stage à l'OMPI, à l'OEB et à l'Office suisse de la propriété intellectuelle.

Inventeurs, industries et commerce

Des médailles de l'OMPI destinées aux inventeurs ont été remises à l'occasion d'expositions et de concours organisés en Inde en mars 1981, aux Philippines en avril 1981 et à Genève en novembre 1981.

Conformément aux recommandations du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, un *Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement* a été convoqué à Genève en mars 1981.

Des experts désignés par les Etats suivants ont participé à la réunion du Groupe de travail: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Brésil, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Union soviétique, Venezuela. Un observateur du Zaïre était également présent. Cinq organisations internationales non gouvernementales étaient représentées par des observateurs.

Les débats se sont déroulés sur la base d'un projet du Guide proposé, élaboré par l'OMPI, d'un questionnaire et des réponses adressées à celui-ci par les gouvernements, ainsi que d'une documentation et de renseignements complémentaires soumis par divers experts sur le rôle et le fonctionnement des services de propriété industrielle des entreprises, le régime des inventions d'employés, la réglementation des contrats de licences et de transfert de techniques ainsi que sur d'autres sujets pertinents. Les experts ont souligné l'utilité et l'importance du Guide, ont approuvé de manière générale la teneur du projet et ont fait des suggestions quant aux améliorations qui pourraient y être apportées. Ils ont recommandé que l'OMPI rédige une version révisée du projet du Guide en se basant sur leurs suggestions et, si cela paraissait nécessaire, que le texte révisé du Guide soit soumis à une deuxième session du Groupe de travail. Ils ont aussi recommandé de prendre des mesures complémentaires afin que les principes exposés dans le Guide soient mis en pratique dans les pays en déve-

loppement. Il conviendrait en particulier de diffuser largement le Guide, d'organiser un programme consécutif approprié et une évaluation et d'établir un programme de formation pour aider à la création de services de propriété industrielle dans les entreprises des pays en développement.

L'OMPI et l'Association yougoslave des innovateurs et des auteurs d'améliorations techniques (SPATUJ) ont organisé en commun à Belgrade en novembre 1981 une *Conférence internationale sur l'activité inventive comme facteur du développement de la technologie dans les pays en développement*. Le Directeur général, qui pendant son séjour a été l'hôte du Gouvernement yougoslave, a fait une déclaration à la cérémonie d'ouverture devant quelque 350 participants venant de Yougoslavie (dont plusieurs ministres) et de 50 autres pays en développement. Une exposition d'inventions a été organisée par l'Association yougoslave à l'occasion de la Conférence et un timbre commémoratif, représentant les emblèmes de l'OMPI et de l'Association, a été émis.

Deux cents participants environ ont suivi régulièrement les séances de travail de la Conférence. Les participants des 13 pays suivants ont fait des déclarations et présenté des comptes rendus nationaux: Bangladesh, Chine, Egypte, Inde, Iraq, Mexique, Philippines, Roumanie, Soudan, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yougoslavie. Un représentant de la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA) a aussi fait une déclaration. L'OMPI a participé aux frais de voyage de certains experts et délégués.

Les débats en séance étaient fondés sur deux documents principaux, élaborés par l'OMPI et par l'Association yougoslave. A l'issue de la Conférence, a été adopté un document final dans lequel les participants ont pris acte, entre autres, d'une évolution positive en ce qui concerne la coopération internationale par l'intermédiaire de l'OMPI pour la révision de la Convention de Paris, l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets et la publicité ainsi que d'autres mesures similaires (notamment l'attribution de prix) destinées à encourager l'activité inventive dans les pays en développement.

Acquisition de techniques ; licences

En juin 1981, l'OMPI et l'Office algérien de la propriété industrielle ont organisé à Alger un *Séminaire national sur les licences et les accords de transfert de techniques dans le domaine de la propriété industrielle*. Des exposés, qui ont suscité des questions et débats approfondis, ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par deux experts en matière de licences, l'un français et l'autre suisse. Les 130 participants appartenaient à des services administratifs nationaux, y compris à l'Office de propriété industrielle, et à des entreprises publiques.

Développement des professions de la propriété industrielle et de l'enseignement dans les universités

Sur l'invitation du Conseil chinois pour le développement du commerce international, l'OMPI a organisé à Beijing en février et mars 1981, un *Cours sur la représentation en matière de brevets* d'une durée de deux semaines. Ce Cours avait pour but de contribuer à la formation professionnelle des membres du personnel du Conseil chinois pour le développement du commerce international et d'autres organismes et institutions chinois qui, en raison des responsabilités qu'ils exercent en matière de recherche, de développement et de production industrielle, peuvent être amenés à utiliser le futur système des brevets chinois.

Cent vingt fonctionnaires chinois ont pris part à ce cours. Vingt exposés ont été présentés par le Directeur général ainsi que par deux autres fonctionnaires et un consultant de l'OMPI et par trois experts du secteur privé venant de pays occidentaux et invités par l'OMPI. Le texte des exposés ainsi qu'un glossaire des termes du droit des brevets avaient été traduits en chinois et distribués à l'avance aux participants. Chaque exposé a été suivi d'un débat entre l'orateur et son auditoire.

L'OMPI a publié en mai 1981 le texte définitif des exposés présentés durant ce cours.

Une *Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle* a été organisée par l'OMPI à Genève en juillet 1981. Soixante-huit professeurs spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle et appartenant à des universités des 30 pays suivants y ont pris part (le nombre de participants de chaque pays est indiqué entre parenthèses): Allemagne (République fédérale d') (4), Argentine (2), Barbade (1), Belgique (3), Brésil (4), Canada (1), Chine (2), Colombie (1), Espagne (3), Etats-Unis d'Amérique (5), Finlande (2), France (6), Grèce (1), Hongrie (1), Inde (1), Israël (1), Italie (3), Japon (1), Mexique (2), Nigéria (1), Pays-Bas (1), Pérou (1), Philippines (1), Pologne (4), Royaume-Uni (4), Suède (2), Suisse (5), Tunisie (1), Union soviétique (1), Yougoslavie (3).

La Table ronde était le prolongement d'une précédente réunion de même nature organisée par l'OMPI en octobre 1979 et au cours de laquelle des professeurs d'université en droit de la propriété industrielle avaient procédé à un premier échange de vues sur le rôle de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine et sur la façon dont les contacts entre professeurs d'université à l'échelon international peuvent contribuer à améliorer et à faciliter l'enseignement et la recherche. A la Table ronde de 1981, les thèmes suivants ont été évoqués sur la base d'exposés présentés par les participants: la condition actuelle de l'enseignement et de la recherche en droit de la propriété intellectuelle, les objectifs et les méthodes de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle et leurs rapports avec les objectifs de sa protec-

tion, l'influence de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle sur l'évolution du droit de la propriété intellectuelle et son rôle dans le développement économique, scientifique, culturel et social, la portée et le contenu des cours de droit de la propriété intellectuelle en examinant s'ils doivent ou non s'inscrire dans le cadre d'un programme particulier, l'enseignement dans les institutions autres que les universités, la coopération entre universités, entre les universités et les organisations internationales et entre les universités et les associations professionnelles, les problèmes particuliers de l'enseignement et de la recherche dans les pays en développement, la protection des travaux de recherche des professeurs et des chercheurs dans les universités ou les institutions similaires, les programmes d'information pour l'enseignement et la recherche et un échange d'informations sur les échanges de professeurs. Chaque thème a été présenté par une personnalité chargée de diriger les débats.

A l'occasion de la Table ronde précitée, l'*Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)* a été créée. Soixante-neuf professeurs et chercheurs ont signé les statuts de l'ATRIP et en sont devenus membres fondateurs; en outre, 67 professeurs qui avaient été invités mais n'avaient pas été en mesure de participer à la Table ronde ont émis des vœux pour le succès de la nouvelle Association. Bon nombre des pays précités ainsi que l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, le Cameroun, le Danemark, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Thaïlande ont ainsi apporté leur soutien. Lors de sa première session, qui s'est tenue au siège de l'OMPI, l'Assemblée de l'ATRIP a élu son Président (de République fédérale d'Allemagne), son Président désigné (d'Argentine), quatre Vice-présidents (des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, de Pologne et du Royaume-Uni) et son Trésorier (de France). Le Bureau ainsi constitué est aussi le Comité exécutif de l'Association.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets

Programme de recherche sur l'état de la technique. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir aux organismes et aux particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle donateurs des pays développés et le Bureau international de l'OMPI. A la suite de l'augmentation du nombre des demandes en provenance des pays en développement, ce programme a été étoffé, tant pour l'étendue des services offerts que pour le volume des contributions.

Au cours de l'année 1981, 342 demandes de recherche ont été présentées par 36 pays (Algérie, Argen-

tine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam).

Treize de ces demandes ont été présentées par l'intermédiaire des services d'information industrielle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en vertu d'un accord de coopération conclu en 1979 entre les autorités autrichiennes, l'OMPI et l'ONUDI. Au cours de la même période, 196 rapports de recherche, dont la plupart avaient été rédigés par les offices autrichien (116), suédois (39), européen (17) et finlandais (15), ont été livrés à des pays en développement.

En vertu d'un accord signé avec l'OMPI en février 1980, le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes s'associe également au programme. La contribution de l'Union soviétique est spécialement destinée à aider à l'examen des demandes de brevet d'invention pratiqué dans les pays en développement quant à la nouveauté et l'activité inventive; neuf rapports d'examen ont été livrés au cours de la période considérée dans le présent rapport.

L'Office suisse de la propriété intellectuelle contribua aussi au programme en fournissant gratuitement des exemplaires de documents de brevets. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, il a ainsi fourni des exemplaires de plus de 700 documents de brevets.

En juillet 1981, l'Office australien des brevets a accepté de participer au programme et d'établir, à titre expérimental en 1982, 12 à 15 rapports destinés à des pays en développement situés principalement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

En septembre 1981, l'Office finlandais des brevets et de l'enregistrement a informé le Bureau international qu'à la suite d'une subvention complémentaire allouée par le Ministère finlandais des affaires étrangères en faveur du programme, 20 à 25 recherches supplémentaires pourraient être exécutées en 1981.

L'Institut national de la propriété industrielle français a offert en septembre 1981 de contribuer au programme en fournissant des copies de documents de brevets et des renseignements sur la situation juridique et en offrant des possibilités d'accès à certaines bases de données contenant des renseignements bibliographiques.

En novembre 1981, la République fédérale d'Allemagne a signé un accord avec l'OMPI pour l'établissement et la livraison de rapports de recherche, à concurrence de 100 rapports par an.

En novembre 1981, la République démocratique allemande a signé avec l'OMPI un accord de fourniture d'une soixantaine de rapports de recherche par an.

En mai 1981, une nouvelle circulaire a été adressée aux gouvernements et aux organismes des pays en développement afin d'attirer leur attention sur le programme.

Une analyse portant sur plus de 200 demandes de recherche instruites et rapports fournis montre que plus de 80% des demandes tendaient à déterminer l'état de la technique pour la solution de problèmes déterminés, à titre de contribution aux activités de recherche et développement.

Depuis le démarrage du programme en 1975 jusqu'à la fin 1981, les activités peuvent être récapitulées comme suit: au total 1.317 demandes de recherche ont été soumises par 57 pays et quatre organisations internationales. Au cours de la même période, 1.029 rapports de recherche ont été remis à 57 pays en développement (Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre) ainsi qu'à quatre organisations internationales (la CEA, l'ancien IDCAS, l'OAPI, l'ONUDI). De ces rapports de recherche, 793 ont été fournis par l'Autriche, 104 par la Suède, 38 par l'OEB, 35 par la République fédérale d'Allemagne, 25 par la Finlande, 9 par l'Union soviétique et 3 par le Royaume-Uni. Le Bureau international a pu établir lui-même 22 rapports. Soixante-dix demandes ont été retirées et dans 15 cas le demandeur a été invité à fournir des renseignements complémentaires. Deux cent trois demandes sont en instance. Ce chiffre très élevé est dû principalement à une augmentation marquée des demandes au cours des deux derniers mois de 1981.

Le numéro de novembre 1981 du *Bulletin d'informations de l'OMPI* contient un article qui décrit et résume l'état d'avancement du programme de recherche.

L'OMPI a continué à organiser des *séminaires de formation* nationaux et régionaux sur l'information en matière de brevets et à y participer. En janvier 1981, l'OMPI a organisé, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), à Bangkok et à Chiangmai (Thaïlande), deux Séminaires nationaux sur l'information en matière de brevets, qui ont été suivis respectivement par 52 et 17 participants. Egalement en janvier 1981, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés lors du Séminaire sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le transfert des techniques, organisé à Manille par

l'Office des brevets des Philippines et l'Association de la propriété intellectuelle des Philippines.

Sur l'invitation de l'Office chinois des brevets, l'OMPI a organisé à *Beijing* un *Séminaire* d'une semaine sur la documentation en matière de brevets en octobre 1981. Ce Séminaire avait pour but de contribuer à la formation professionnelle du personnel de l'Office des brevets en étudiant les systèmes de documentation en matière de brevets en vigueur dans d'autres offices des brevets ainsi que dans des organismes et entreprises. Une centaine de fonctionnaires chinois ont participé au Séminaire; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI, des Offices de brevets d'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, du Japon ainsi que de l'Office européen des brevets (OEB) et par des représentants du Centre international de documentation de brevets (INPADOC), du Centre japonais d'information en matière de brevets (JAPATIC), de *Derwent Publications Ltd.* et de *Pergamon International Information Corporation*; les exposés ont fait l'objet d'une publication parue immédiatement avant la tenue du Séminaire. A l'issue du Séminaire, le fonctionnaire de l'OMPI qui y a participé a eu des entretiens approfondis, pendant une semaine, avec un groupe de fonctionnaires chinois au sujet de la création du système d'information et de documentation en matière de brevets de l'Office chinois des brevets, et notamment de l'aménagement de fonds documentaires classés.

Guide de l'utilisateur de la CIB. En coopération avec l'ONUDI et l'OEB, des *Guides de l'utilisateur de la CIB* ont été rédigés pour les agro-industries et pour les machines et l'outillage agricole. Deux autres Guides déjà rédigés (métallurgie, engrais) ont été révisés et adaptés à la troisième édition de la CIB.

Collections de documents de brevets. L'OMPI a poursuivi ses efforts afin que des collections de documents de brevets et de la documentation connexe soient mises à la disposition des pays en développement qui les demandent et qu'elles leur parviennent. Des documents ont été donnés par l'Autriche, la Bulgarie, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Parmi les bénéficiaires figurent les Offices de propriété industrielle de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de la Thaïlande et de la Yougoslavie.

Le *Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement* a tenu sa troisième session à Genève en septembre 1981. Vingt et un Etats et une organisation intergouvernementale, membres du Groupe de travail, étaient représentés; une organisation intergouvernementale et deux autres organisations étaient représentées par des observateurs.

Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des contributions apportées, et proposées pour l'avenir, au Programme de recherches sur l'état de la technique de l'OMPI (voir plus haut sous « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets ») par de nombreux offices de propriété industrielle et a fait sienne l'intention du Bureau international d'améliorer les questionnaires d'évaluation existants et d'en étendre l'application. Après avoir noté que les Offices australien, brésilien et canadien ainsi que l'OAPI ont déjà accompli un travail détaillé suffisant pour recenser les utilisateurs de l'information en matière de brevets, le Groupe de travail a prié l'OMPI d'établir un résumé de ce travail afin de lui permettre d'en tirer des conclusions détaillées à sa prochaine session. Il a décidé que les quatre *Guides de l'utilisateur* de la CIB, élaborés en coopération avec l'ONUDI et l'OEB, révisés en application des recommandations faites à sa dernière session et publiés par l'ONUDI, devraient être considérés comme des ouvrages expérimentaux et que les réactions des lecteurs des pays en développement devraient être prises en considération si d'autres guides sont élaborés. Deux projets de programmes de cours de formation sur l'information en matière de brevets ont, après modification, été arrêtés et recommandés au PCPI. Le Groupe de travail a prié l'OMPI de rédiger un avant-projet de manuel de la CIB pour les pays en développement et de mener une étude expérimentale conduisant à l'identification des documents de brevets clés dans deux domaines techniques importants pour les pays en développement (celui des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et celui de la production et du stockage des denrées alimentaires). Le Groupe de travail a aussi demandé la mise à jour d'une liste de périodiques techniques pouvant être fournis gratuitement ou à des conditions avantageuses aux pays en développement, a recommandé au PCPI les tâches à lui assigner pour 1982 et 1983 et a estimé que la coopération avec l'ONUDI doit se poursuivre au niveau des Secrétariats, notamment pour ce qui concerne les *Guides de l'utilisateur* de la CIB, le Manuel de la CIB pour les pays en développement et le Programme de recherches sur l'état de la technique.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir de devenir membres. Au 30 juin 1981, les Etats membres du Comité permanent étaient les suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador,

Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (69).

Le Comité permanent n'a pas tenu de session au cours de la période considérée dans le présent rapport. Sa prochaine (huitième) session aura lieu en 1982.

B. Activités de droit d'auteur et de droits voisins

Objectif

L'objectif est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans cinq domaines :

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,
- iii) établissement ou développement d'une infrastructure appropriée,
- iv) stimulation de l'activité créatrice,
- v) aménagement d'un accès plus facile aux œuvres protégées par un droit d'auteur détenu par des étrangers.

Activités

Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins ainsi que de ses applications pratiques (formation)

En 1981, l'OMPI a reçu 70 demandes de stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins, émanant de 37 pays en développement, de l'UNRWA et du Congrès national africain (ANC). Trente-sept de ces demandes, émanant des 26 pays en développement suivants, de l'UNRWA et de l'ANC, ont été acceptées: Algérie, Barbade, Bolivie, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Equateur, Guinée, Haute-Volta, Inde, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mexique, Philippines, République centrafricaine, Rwanda, Somalie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Uruguay, Zambie.

En 1981, le programme de formation a revêtu les aspects suivants :

a) pour 10 stagiaires, un cours pratique sur l'administration du droit d'auteur, organisé par l'OMPI à *Zurich* en mai 1981, en collaboration avec la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA); les participants venaient des pays suivants: Algérie, Burundi, Congo, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mexique, Togo et Uruguay. Les

exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SUISA. Ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI et, pour quelques-uns, d'une formation pratique dans les Bureaux du droit d'auteur de l'Algérie et du Sénégal;

b) pour six stagiaires, un cours de formation spécialisé sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins, organisé par l'OMPI à *Zurich* en juin 1981, en collaboration avec la SUISA: les participants venaient de l'Inde, des Philippines, de Thaïlande, de Zambie et du Congrès national africain (ANC). Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SUISA, de l'OMPI et de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, par le Directeur général du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS) et par les représentants de deux organisations internationales et de deux organisations nationales non gouvernementales. Ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI;

c) pour 12 stagiaires, un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins, organisé à *Londres* en septembre et octobre 1981, par l'OMPI en collaboration avec le Département de la propriété industrielle et du droit d'auteur du Département du commerce (Gouvernement du Royaume-Uni), le *British Copyright Council* (BCC) et la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI); les participants avaient été désignés par les Gouvernements des pays suivants: Barbade, Bolivie, Chine, Inde, Libéria, Malawi, Mexique, Somalie, Tanzanie, Zambie, ainsi que par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni, par des fonctionnaires de l'OMPI ainsi que par des représentants de l'IFPI, du BCC et de la Fédération internationale des musiciens (FIM), par des conférenciers invités venus d'Allemagne (République fédérale d'), de Hongrie, de l'Inde et de Suède et par des spécialistes du Royaume-Uni représentant les éditeurs, les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion. Ce cours a été suivi d'une formation pratique dans les organisations d'auteurs en Allemagne (République fédérale d'), en Hongrie, aux Pays-Bas ou en Suisse ainsi que d'une visite à l'OMPI. Le Gouvernement du Royaume-Uni, le BCC, l'IFPI et les organisations d'auteurs précitées ont partiellement pris en charge les frais de voyage et de séjour des stagiaires; le reste des frais a été pris en charge par l'OMPI;

d) pour neuf stagiaires, une formation pratique en droit d'auteur et droits voisins dans l'un des pays suivants: Argentine, Autriche, Belgique, France, Italie, Mexique, République démocratique allemande.

Les 11 pays et les trois organisations indiqués ci-après ont pris en charge, en tout ou en partie, les frais

de voyage et de séjour des stagiaires: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, France, Hongrie, Italie, Mexique, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, BCC, IFPI, SUISA.

Le reste des dépenses a été pris en charge par le budget du Programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI.

Pour une analyse générale des demandes de stage acceptées en 1981, voir plus haut la partie du présent rapport concernant la formation dans le domaine de la propriété industrielle.

Séminaires

Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés lors d'un *séminaire national* sur le droit d'auteur et les droits voisins organisés par le Conseil national du droit d'auteur du Brésil (Ministère de l'éducation et de la culture) à Rio de Janeiro en avril 1981.

La deuxième *Conférence continentale sur le droit d'auteur* a été organisée par l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA) et son Centre argentin, conjointement avec l'OMPI et sous les auspices du Gouvernement de l'Argentine, à *Buenos Aires*, en avril 1981. La première de ces conférences avait eu lieu à São Paulo en 1977.

Une centaine de personnes de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Costa Rica, de l'Equateur, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela, y compris des experts invités par l'OMPI et à ses frais, ont pris part à la Conférence; les débats ont porté, entre autres, sur les reproductions illicites, le plagiat, les représentations ou exécutions publiques non autorisées, les recours juridiques et la concurrence déloyale; plusieurs recommandations détaillées, élaborées par des groupes de travail, ont constitué les conclusions de la Conférence.

Un *Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les Etats anglophones des Caraïbes* a été convoqué par l'OMPI et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à *Kingston* en octobre 1981 sur l'invitation du Gouvernement de la Jamaïque et en étroite collaboration avec ce dernier. Neuf experts, invités sur la suggestion de leurs Gouvernements, ont suivi le Séminaire; ils venaient des pays suivants: Barbade, Bélice, Dominique, Groupe oriental des Caraïbes (Saint-Christophe), Guyane, Jamaïque, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago. Vingt observateurs de deux Etats, d'une organisation intergouvernementale et de cinq organisations internationales non gouvernementales y ont aussi participé. Ce Séminaire, qui était la première réunion de cette nature organisée dans la région sur des questions de droit d'auteur, a été inauguré par le Ministre de l'éducation de la Jamaïque; tous les participants ont activement pris part aux débats qui se sont situés à un niveau particulièrement élevé et dont la presse et la télévision ont largement rendu compte.

Les débats se sont déroulés sur la base de documents présentés par l'OMPI, l'Unesco, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), d'une déclaration de l'IFPI ainsi que de rapports par pays présentés par chacun des experts.

Les experts ont adopté plusieurs recommandations portant sur la nécessité d'une législation nationale moderne et appropriée sur le droit d'auteur et les droits voisins, compte tenu de l'évolution des nouvelles techniques, sur l'étude de la protection des expressions du folklore, sur l'adhésion aux conventions internationales de droit d'auteur, sur les infrastructures nationales et régionales, sur les mesures permettant de lutter contre la piraterie, sur l'information du public quant au rôle du droit d'auteur, sur l'assistance technico-juridique, y compris la formation, et enfin sur le Service international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

En novembre 1981, l'OMPI a organisé à *Conakry*, en coopération avec le Gouvernement de la Guinée, un *Cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins*. Les participants (environ une centaine), outre le personnel du Bureau guinéen du droit d'auteur, étaient des auteurs, compositeurs, professeurs et juristes nationaux ainsi que d'autres personnalités de Conakry ou du reste du pays qui avaient été invitées par ce Bureau. Trois Ministres guinéens ont assisté à la séance d'ouverture. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et par des experts du droit d'auteur invités aux frais de l'OMPI et venant de Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal ainsi que par un représentant de la SUISA, qui a aussi participé au financement. La radio et la télévision ont amplement rendu compte de cette manifestation. Le représentant du Directeur général de l'OMPI et les experts invités ont été reçus par le Président de la République.

Législation

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de textes législatifs ou réglementaires nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, cette coopération a été poursuivie avec les pays suivants:

Barbade. En avril 1981, l'OMPI a remis ses observations sur un nouveau projet de loi sur le droit d'auteur. La nouvelle loi a été approuvée par les organes législatifs en décembre 1981.

Burundi. Un texte révisé d'un projet de décret-loi au sujet duquel le Gouvernement avait demandé les observations de l'OMPI a été remis par le Bureau international aux représentants du Gouvernement du

Burundi à Gisenyi, en mars 1981, à l'occasion du Séminaire des Pays des Grands Lacs sur l'harmonisation de leur législation sur le droit d'auteur (voir plus loin). Le projet de décret et son annexe concernent le droit d'auteur et les droits voisins.

Chili. Des observations ont été remises au Gouvernement, en février 1981, par l'OMPI, au sujet d'un projet de décret-loi revisant la loi sur le droit d'auteur.

Costa Rica. Une nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, fondée sur des projets soumis par l'OMPI, a été approuvée par le Parlement en juillet 1981.

Dominique. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins qui a été transmis aux services compétents en juin 1981.

Grenade. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins qui a été transmis aux services compétents en juin 1981. Des entretiens au sujet du projet ont eu lieu lors d'une mission de l'OMPI en novembre 1981.

Jamaïque. En avril 1981, le Gouvernement a demandé les observations de l'OMPI en ce qui concerne la révision envisagée de la législation en vigueur sur le droit d'auteur. Les observations ont été transmises aux services compétents par l'OMPI en juillet 1981.

Saint-Vincent-et-Grenadines. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a élaboré un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins qui a été transmis aux services compétents en juin 1981. Un haut fonctionnaire a discuté du projet à Genève en décembre 1981 et a demandé que soit établi un programme d'activités pour la modernisation du système du droit d'auteur.

Suriname. A la demande du Gouvernement, l'OMPI a préparé un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins qui a été transmis aux services compétents en septembre 1981. Le projet a été examiné lors d'une mission d'un fonctionnaire de l'OMPI, en novembre 1981.

Yémen. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Sanaa en mai 1981 afin d'y examiner les modalités d'une assistance pour l'élaboration d'une législation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). En mars 1981, l'OMPI a organisé conjointement avec le Secrétariat de la CEPGL un Séminaire à Gisenyi (Rwanda) sur l'harmonisation des politiques et la coordination des législations relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans les pays membres de la Communauté (Burundi, Rwanda, Zaïre). Neuf experts nommés par les Gouvernements, sept membres du Secrétariat de la CEPGL et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à ce séminaire.

La participation de deux experts de chaque pays intéressé a été financée par l'OMPI. Le Séminaire a examiné la législation en vigueur et les projets de loi des pays membres ainsi que les liens qui existent entre ceux-ci et les conventions internationales dans ce domaine; les projets de textes ont pu être harmonisés sur sept points fondamentaux de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins et sur trois points fondamentaux des statuts des organismes chargés de l'administration des droits; enfin, le Séminaire a adopté à l'intention des Gouvernements des recommandations concernant l'adoption des textes harmonisés, l'adhésion aux conventions pertinentes et la création au sein du Secrétariat de la CEPGL d'un service chargé du droit d'auteur et des droits voisins.

Aménagement dans les pays en développement d'un accès plus facile aux œuvres protégées par un droit d'auteur détenu par des étrangers

Le Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur a tenu sa première session à Paris en septembre 1981. Les 12 membres du Comité, désignés à titre personnel par les Directeurs généraux de l'Unesco et de l'OMPI, sont des personnalités des domaines de l'édition, de l'enseignement, du droit d'auteur et des droits voisins en Algérie, en Argentine, en Chine, en Egypte, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Inde, au Mexique, au Nigéria, au Sénégal, au Royaume-Uni et en Union soviétique. Onze membres ont assisté à la première session, qui a été aussi suivie par des observateurs de 18 Etats, de quatre organisations intergouvernementales et de huit organisations internationales non gouvernementales.

L'objet de la réunion était de faire des recommandations sur l'élaboration et l'exécution des activités du Service international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

Un débat général a fait ressortir l'importance que présente pour les pays en développement l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur et la nécessité de trouver des solutions qui permettent à ces pays d'utiliser à des conditions préférentielles les créations intellectuelles étrangères. A propos des révisions de 1971 de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur pour ce qui concerne les licences obligatoires de traduction et de reproduction, il a été constaté qu'il n'a pas été fait usage du système de licences obligatoires, ce qui démontre que le droit d'auteur en tant que tel ne constitue pas une entrave à la circulation des œuvres de l'esprit; le rôle du Service commun consiste en outre à faciliter l'accès des pays en développement aux œuvres protégées et le but poursuivi à long terme est de créer dans ces pays des industries graphiques adéquates en leur permettant de produire localement les œuvres dont ils ont besoin au lieu de les importer.

Après avoir examiné un plan d'activités pour 1981 et 1982 préparé par les Secrétariats, le Comité a émis des recommandations et formulé des requêtes concernant le rassemblement et la dissémination de données, l'établissement de normes recommandées, une étude des mesures et des mécanismes propres à réaliser des conditions économiques réalistes (y compris un barème exemplatif des redevances et des droits d'auteur), les procédures de règlement des différends entre utilisateurs d'œuvres dans des pays en développement et titulaires étrangers de droits d'auteur ainsi que l'aide intellectuelle, technique et financière aux pays en développement.

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir de devenir membres. En juillet et octobre 1981, respectivement, les Philippines et la Belgique sont devenues membres du Comité permanent, ce qui porte à 53 le nombre de ses Etats membres (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Maurice, Maroc, Mexique, Niger, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Union soviétique, Yémen.

Le Comité permanent a tenu sa quatrième session à Genève en mars 1981. Trente-neuf Etats, membres du Comité permanent, étaient représentés; 18 autres Etats, six organisations intergouvernementales et 13 organisations internationales non gouvernementales étaient représentés par des observateurs.

Conformément aux dispositions qui figurent dans son budget approuvé, l'OMPI a pris en charge les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chacun des pays représentés à la session qui sont membres du Comité permanent et qui sont considérés comme étant les moins avancés parmi les pays en développement.

Le Comité permanent a passé en revue les activités de la période écoulée et les activités en cours ainsi que les plans relatifs aux activités futures dans le cadre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins.

Au cours d'un débat concernant les adhésions aux conventions internationales sur le droit d'auteur et les droits voisins, plusieurs délégations ont indiqué qu'il était possible que leur pays adhère à telle ou telle convention. On a suggéré que l'OMPI pourrait envisager de publier un Guide de la Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition

des redevances de droits d'auteur, afin de faciliter une meilleure compréhension de son importance et de favoriser les adhésions.

Le Comité permanent a pris note avec satisfaction des rapports sur les activités concernant les réunions et séminaires de caractère régional et national et sur les projets en 1981.

En examinant les activités consacrées à la formation, le Comité permanent a adressé ses remerciements aux pays et aux organisations qui ont accueilli des stagiaires de l'OMPI en 1979 et en 1980; il a noté que l'OMPI se propose d'organiser d'une part des cours d'initiation générale en 1981 à Londres, en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni, le BCC et l'IFPI, en 1982 à Budapest, en collaboration avec le Gouvernement hongrois et ARTISJUS, et en 1983 en collaboration avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Fondation allemande pour le développement international (DSE), et d'autre part des cours spécialisés en 1981, et peut-être aussi en 1982, à Zurich, en collaboration avec la SUISA, et en 1982 à Stockholm, en collaboration avec le Gouvernement suédois et la SIDA.

Plusieurs délégations ont marqué leur satisfaction à l'égard des avis et de l'assistance fournis par l'OMPI en matière de législation, d'institutions et de questions s'y rapportant. A propos des statuts types de sociétés d'auteurs, il a été suggéré qu'une réunion régionale soit organisée en Afrique sur les questions en rapport avec l'adaptation des statuts types d'organismes de gestion des droits d'auteur dans les pays en développement, tels qu'ils ont été adoptés à la réunion de juin 1980, aux besoins de ces pays, qu'une assistance soit fournie aussi aux sociétés d'auteurs existantes pour les aider à surmonter les difficultés qu'elles affrontent, et que les fondements juridiques de la création d'organismes publics chargés d'administrer les droits des auteurs nationaux soient aussi davantage précisés.

Le Comité permanent a étudié les résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore, d'après les renseignements qui lui ont été donnés sur les éléments les plus importants des dispositions types de législation nationale sur la protection des expressions du folklore adoptées par ledit Groupe de travail. Il a été souligné qu'il importait d'aborder aussi les aspects de l'affectation des redevances perçues, compte tenu spécialement des revendications éventuelles de propriété, et de poursuivre les efforts afin d'assurer une protection internationale des expressions du folklore.

Le Comité permanent a aussi passé en revue les activités et les plans concernant le soutien des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants nationaux, une enquête sur l'application des lois sur le droit d'auteur et les droits voisins et sur l'administration pratique des droits qui en découlent et la coopération entre pays en développement. A l'issue d'un débat consacré à des

propositions relatives à de *nouvelles activités* dans le cadre du Programme permanent, une étude des problèmes de l'enregistrement à domicile et du repiquage privé d'enregistrements et de l'enregistrement privé des émissions de radiodiffusion a été vivement recommandée ainsi que la convocation par l'OMPI d'une réunion mondiale consacrée à cette question; on a en outre exprimé le vœu que le problème de la reprographie des œuvres protégées par le droit d'auteur puisse aussi être retenu pour étude dans le futur programme de l'OMPI.

IV. Coopération avec les Etats et l'Organisation des Nations Unies

Activités de direction et de soutien

Missions et visites à l'OMPI

En 1981, le Directeur général de l'OMPI s'est rendu en missions officielles en Allemagne (République fédérale d'), en Argentine, en Autriche, au Canada, en Chine, en Egypte, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Hongrie, en Italie, au Kenya, en République de Corée, au Royaume-Uni, en Thaïlande, en Union soviétique et en Yougoslavie. Dans le cas de l'Egypte, de la Hongrie, de la République de Corée et de la Yougoslavie, il s'agissait de «visites officielles», le Directeur général étant l'invité du Gouvernement et étant reçu par le Chef d'Etat et/ou par plusieurs ministres.

Les Vice-directeurs généraux se sont rendus en missions en Allemagne (République fédérale d'), en Argentine, en Autriche, à la Barbade, en Belgique, au Brésil, au Canada, au Chili, en Chine, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Egypte, en Espagne, en Finlande, en France, au Honduras, en Hongrie, en Inde, en Israël, en Italie, au Japon, au Kenya, au Luxembourg, au Maroc, aux Pays-Bas, aux Philippines, en Pologne, en République de Corée, en République démocratique allemande, en République populaire démocratique de Corée, au Royaume-Uni, en Suède, en Union soviétique, au Venezuela, au Viet Nam.

Outre les missions mentionnées ci-dessus, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays précités ou dans les pays suivants: Algérie, Australie, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Bolivie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maldives, Maroc, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierre Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka,

Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Zimbabwe.

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, des fonctionnaires des Gouvernements des pays suivants ont travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI au Bureau international pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines: Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Bulgarie, Chine, Inde, Malaisie, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Singapour, Union soviétique. Leur séjour à l'OMPI avait généralement pour but de leur permettre de se familiariser avec les travaux de l'OMPI, de manière générale ou pour des questions particulières. La liste ne comprend pas les fonctionnaires qui ont rendu à l'OMPI des visites de très courte durée, pour des négociations ou entretiens spécifiques, portant par exemple sur des projets de législation, ou encore uniquement dans le cadre des programmes de stage.

Coopération

Organisation des Nations Unies. Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni en avril et juin 1981 à Genève et en octobre à New York, son Comité d'organisation, le Comité consultatif pour les questions de fond (programme) et (opérations) et le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes de travail et des réunions inter-institutions convoqués pour examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment l'achat de biens et de services, les périodiques, les bourses, la protection du consommateur, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le droit de l'environnement, l'information du public, la science et la technique, et les travaux préparatoires concernant les Conférences des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur les pays les moins avancés et sur l'assistance aux réfugiés en Afrique. L'OMPI a participé aux travaux du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à un séminaire sur le classement des emplois organisé par la Commission de la fonction publique internationale à New York en janvier 1981. En juillet 1981, le CCSQ (Ops) a tenu une réunion au siège de l'OMPI à Genève.

L'OMPI a contribué à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables en présentant des études sur l'état de la technique, tel qu'il résulte des documents de brevets,

dans les domaines des moteurs éoliens (étude faite par l'OEB), de la cinétique des océans et de l'énergie géothermique (étude faite par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique).

L'OMPI a aussi été représentée à une session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, convoquée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève en mars et avril 1981, aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED tenues à Genève en mars, septembre, octobre et novembre 1981, à un groupe de travail sur le futur budget-programme et le plan à moyen terme de la CNUCED, à Genève en mai 1981, et à un groupe de travail sur le plan à moyen terme de la CNUCED en octobre 1981.

L'OMPI a été représentée aux sessions du Comité permanent et du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à Vienne, en mai 1981. L'un des documents présentés au Comité permanent par le Secrétariat de l'ONUDI contenait des propositions relatives au plan d'activités à moyen terme de l'ONUDI pour la période 1984-1989. Sous le titre « Etudes et recherches industrielles », le document citait les « unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues », et notamment l'OMPI, pour ce qui concerne les « aspects juridiques et commerciaux du transfert et de l'acquisition des techniques, [l'] information sur les brevets et [la] révision de la Convention de Paris ». Le Directeur général a demandé des précisions et l'organisation de consultations au sujet de cette proposition avant que les propositions relatives au plan à moyen terme de l'ONUDI ne soient révisées pour être soumises en 1982 au Comité du programme et de la coordination (organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies).

L'OMPI a été représentée aux réunions suivantes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): Réunion consultative interinstitutions à New York en décembre 1980; Réunion intergouvernementale des coordonnateurs de l'aide en Asie et dans le Pacifique à New Delhi en février et mars 1981; réunions interinstitutions sur les programmes régionaux africains et latino-américains à Addis Abeba en avril et à Montevideo en mai 1981, respectivement; consultation intergouvernementale sur le programme régional pour l'Europe; Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à New York en juin 1981; Conseil d'administration à New York en juin 1981. En juillet 1981, l'équipe spéciale interorganisations du PNUD a tenu au siège de l'OMPI à Genève une réunion à laquelle l'OMPI était représentée.

L'OMPI a poursuivi sa coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et a été

représentée à la septième réunion de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à la Conférence des ministres chargés du développement économique et de la planification en Afrique, qui s'est tenue à Freetown en avril 1981, et aux sessions du Bureau exécutif et du Conseil du Centre régional africain de technologie (CRAT) à Dakar en février 1981 ainsi qu'à une réunion tenue à Addis Abeba, en novembre 1981, par le Comité intergouvernemental d'experts du développement des sciences et des techniques (région africaine). L'OMPI a aussi été représentée à la réunion — convoquée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) — d'un comité consultatif sur le programme du *Regional Centre for Transfer of Technology (RCTT)* à Bangalore en avril 1981, à un séminaire du RCTT sur le transfert des techniques à Colombo, en décembre 1981, et aux réunions annuelles de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) à Montevideo et de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) à Sanaa, qui ont eu lieu l'une et l'autre au mois de mai 1981.

L'OMPI a rédigé des rapports à l'intention de divers organes et organismes des Nations Unies sur des sujets tels que: la science et la technique, la protection du consommateur, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les pays les moins avancés, la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, l'enseignement supérieur pour les réfugiés palestiniens, la participation des femmes au développement, l'utilisation des services de conférence, la coopération technique entre pays en développement, l'assistance aux pays ayant récemment accédé à l'indépendance, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les programmes régionaux du PNUD.

Le Directeur général a été représenté à une réunion commémorative tenue à New York en octobre 1981 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Information du public, publications, bibliothèque, bâtiment du siège, réunions

Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment du siège de l'OMPI.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse hebdomadaires tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a été réélu Président pour 1981. Une conférence de presse a été organisée à Genève, avec la participation d'un représentant du Comité international olympique, avant les Conférences diplomatiques de Nairobi.

Des versions mises à jour de la brochure d'*Informations générales* de l'OMPI ont été publiées en anglais et en français en mars 1981, en chinois en octobre et en allemand en novembre. Une brochure intitulée *L'OMPI, ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, déjà parue en anglais et en français en 1979, a été mise à jour et publiée en allemand, arabe, espagnol, portugais et russe en mars 1981, et en anglais en septembre. Un catalogue révisé des publications de l'OMPI est paru en avril 1981. Des bulletins sont parus en mai, septembre et novembre 1981 (en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe).

Les publications de l'OMPI ont été exposées à l'occasion de foires du livre qui ont eu lieu à Leipzig en mars, à Mexico en avril, à Varsovie en mai, à Moscou en septembre et à Francfort en octobre 1981, à la Foire internationale de Milan en avril et à la Foire « Les techniques au service du peuple » à Mexico en novembre.

La bibliothèque spécialisée de l'OMPI a continué de fournir ses services aux visiteurs et au personnel grâce à une collection de plus en plus riche d'ouvrages, de revues et de documents se rapportant à la propriété intellectuelle et à la coopération internationale. En 1981, 2.028 visiteurs sont venus à la salle de lecture. Au cours de la même année, 807 ouvrages et 15 périodiques sont venus s'ajouter à la collection, dont le stock total se trouve porté à 33.454 et 1.042, respectivement.

En 1981, l'Égypte, la France et la Fédération internationale des mandataires en propriété industrielle (FICPI) ont fait des dons pour le bâtiment du siège de l'OMPI.

On trouvera à la fin du présent rapport une liste des réunions organisées par l'OMPI pendant la période prise en considération.

Décorations

Le Président du Sénégal et le Président de la République de Corée ont respectivement conféré au Directeur général les décorations suivantes: « Commandeur de l'Ordre national du Lion » et « *Order of Diplomatic Service Merit (Gwangha Medal)* ». Le Directeur général a aussi reçu du Comité international olympique la médaille d'argent de l'Ordre olympique.

* * *

Activités de coopération pour le développement de 1979 à 1981: tableaux résumés

Le rapport présenté en 1981 par le Directeur général aux organes directeurs sur les activités de l'OMPI contenait une annexe résumant en deux tableaux les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI depuis les sessions précédentes de la Conférence et de l'Assemblée générale de l'OMPI, en novembre 1979. Ces tableaux sont reproduits ci-après.

TABLEAU I

Pays, organisation, territoire	Programmes de stage	Séminaires nationaux	Séminaires régionaux	Conseils et assistance: législation, mise en place d'institutions	Programme de recherches sur l'état de la technique
AFRIQUE					
Algérie	×	×	×	×	×
Angola	×		×	×	
Bénin	×		×	×	
Botswana	×		×		×
Burundi	×		×	×	
Cameroun	×		×	×	×
Cap-Vert	×		×		
Comores			×		
Congo	×		×	×	
Côte d'Ivoire			×	×	×
Egypte	×		×	×	×
Ethiopie	×		×		×
Gabon	×		×	×	
Gambie	×		×	×	
Ghana	×		×	×	
Guinée	×		×	×	
Guinée-Bissau	×		×	×	
Haute-Volta	×		×	×	
Kenya	×		×		
Lesotho	×		×		
Libéria	×		×		
Madagascar	×		×	×	
Malawi	×		×		×
Mali	×		×	×	×
Maroc			×	×	
Mauritanie	×		×	×	×
Maurice	×		×		×
Niger	×		×	×	
Nigéria	×		×		×
République centrafricaine	×		×	×	
Rwanda	×		×	×	×
Sénégal	×		×	×	×
Seychelles	×				
Sierra Leone	×		×		
Somalie	×		×		
Soudan	×	×	×	×	
Swaziland	×		×	×	
Tanzanie	×		×		
Tchad	×		×	×	
Togo	×		×	×	
Tunisie	×		×		×
Ouganda	×		×		×
Zaïre	×		×	×	×
Zambie	×		×		
Zimbabwe	×		×	×	
OAPI	×		×	×	×
ESARIPO	×		×	×	
ASIE ET PACIFIQUE					
Afghanistan	×		×		
Bangladesh	×		×	×	
Bhoutan	×		×		
Chine	×	×	×	×	

* Demandes présentées par l'intermédiaire de l'OAPI.

Pays, organisation	Financement du projet	Moyens de formation	Dépenses des stagiaires	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique	Pays, organisation	Financement du projet	Moyens de formation	Dépenses des stagiaires	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique
Autriche		×	×	×	×	Pologne		×	×		
Belgique		×	×	×		République démocratique allemande		×	×	×	
Brésil		×	×	×		Royaume-Uni	×	×	×	×	×
Cameroun				×		Sénégal		×	×	×	
Canada	×	×	×	×		Suède	×	×	×	×	×
Congo		×		×		Suisse	×	×	×	×	×
Danemark				×		Syrie				×	
Egypte		×		×		Tchécos- lovaquie		×	×		
Espagne		×	×			Tunisie				×	
Etats-Unis d'Amérique	×	×	×	×		Union soviétique		×	×	×	×
Finlande				×	×	Zambie			×	×	
France	×	×	×	×		CCE			×		
Ghana				×		OEB		×	×	×	×
Hongrie		×	×	×		OAPI		×		×	
Israël		×	×	×		PNUD	×		×		
Japon		×		×							
Mexique		×	×								
Norvège				×							
Pays-Bas			×	×							
Philippines			×								

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1981

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Union de Budapest (micro-organismes) — Assemblée (session extraordinaire)	janvier	Genève	
Séminaire national thaïlandais de docu- mentation en matière de brevets	janvier	Bangkok et Chiangmai	
Comité permanent chargé de l'informa- tion en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	janvier	Genève	
Séminaires PCT	janvier	Canada	
Comité permanent chargé de l'informa- tion en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification	février	Rijswijk	
Groupe de travail sur les aspects pro- priété intellectuelle de la protection du folklore	février	Paris	Unesco
Séminaire national sur la propriété in- dustrielle	février	Khartoum	Gouvernement soudanais
Cours national sur la représentation en matière de brevets	février-mars	Beijing	Gouvernement chinois
Séminaire PCT	mars	Budapest	
Séminaire régional (pays des Grands Lacs) sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Gisenyi (Rwanda)	CEPGL
Revision de la Convention de Paris: réunion préparatoire	mars	Genève	

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1981 (suite)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Réunion au sommet et « ICSEI »	mars	Genève	
Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Genève	
Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement	mars	Genève	
Cours de formation sur les marques	mars-avril	Canberra	Gouvernement australien
Colloque mondial sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels	mars	Genève	
Séminaire sur les fonctions techniques des offices de propriété industrielle	mars-avril	Rio de Janeiro	INPI, JUNAC
Consultants gestion et budget du PCT	avril	Genève	
Séminaire PCT	avril	Bucarest	
Conférence continentale sur le droit d'auteur	avril	Buenos Aires	IIDA
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale	avril	Genève	
Séminaire PCT	avril	Milan	
Comité du budget de l'OMPI	avril	Genève	
Séminaire PCT	mai	Genève	
Cours de formation sur le droit d'auteur (francophone)	mai	Zurich	SUISA
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Sous-groupe E du Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	mai	Munich	
Groupe d'experts indépendants sur la télévision par câble	mai	Genève	Unesco
Réunion internationale PCT	mai	Tokyo	Office japonais des brevets
Séminaire régional des Caraïbes sur la propriété industrielle	mai	Bridgetown	CEPAL, CARICOM et CIDA
Cours de formation sur le droit d'auteur (anglophone)	juin	Zurich-Genève	SUISA
Séminaire national sur les licences	juin	Alger	Gouvernement algérien
Séminaire PCT	juin	Tel Aviv	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	juin	Genève	

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1981 (*suite*)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Activité inventive commune: Consultants	juin	Genève	
Comité du budget de l'OMPI	juin	Genève	
Groupe de consultants sur des questions relatives aux marques et aux pays en développement	juillet	Genève	
Séminaire sur la propriété industrielle comme facteur de développement économique, scientifique et technique	juillet	Brazzaville	Gouvernement du Congo, OAPI
Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle	juillet	Genève	
Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)	juillet	Genève	
Cours de formation sur la documentation en matière de brevets	août-septembre	Vienne	Gouvernement autrichien
Cours de formation sur la documentation en matière de brevets	août-septembre	Moscou	Gouvernement de l'Union soviétique
Séminaire général sur la propriété industrielle	septembre	Genève	
Comité consultatif commun sur l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur	septembre	Paris	Unesco
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail pour les pays en développement	septembre	Genève	
Séminaire sur la documentation en matière de brevets	septembre	La Haye	OEB, CCE
Cours d'introduction à la propriété industrielle	septembre	Strasbourg	CEIPI
Groupe de travail du PCPI sur la planification	septembre	Genève	
Réunion des utilisateurs du PCT	septembre	Genève	
Conférence diplomatique sur la protection du symbole olympique	septembre	Nairobi	
Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris: deuxième session	septembre-octobre	Nairobi	
Cours d'introduction au droit d'auteur	septembre-octobre	Londres	Gouvernement du Royaume-Uni, BCC, IFPI
Séminaire sur la documentation en matière de brevets	octobre	Beijing	
Comité d'experts régional sur le folklore	octobre	Bogota	Unesco

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1981 (suite)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée avec</i>
Groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice	octobre	Genève	
Séminaire régional des Caraïbes sur le droit d'auteur	octobre	Kingston	Gouvernement de la Jamaïque, Unesco
Cours de formation droit d'auteur et droits voisins	novembre	Conakry	Gouvernement guinéen
Conférence internationale sur l'activité inventive comme facteur du développement de la technologie dans les pays en développement	novembre	Belgrade	Gouvernement yougoslave
Séminaire sur les services de brevets des entreprises industrielles	novembre	São Paulo	INPI, PNUD
Comité intergouvernemental de la Convention de Rome	novembre	Genève	BIT, Unesco
Cours de formation en matière de propriété industrielle	novembre-décembre	Madrid	Gouvernement espagnol
Organes directeurs de l'OMPI	novembre	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Sommet	novembre	Genève	
PCPI — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche, Sous-groupe F	novembre	Londres	
Comité exécutif de l'Union de Berne (Comités de droit d'auteur)	novembre-décembre	Genève	Unesco
Classification internationale des brevets (Union IPC) — Comité d'experts	décembre	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)/Comité PCT de coopération technique (PCT/CTC)	décembre	Genève	
Séminaire sur l'information et la documentation en matière de brevets	décembre	Salisbury	ACDI
Réunions avec des organisations internationales non gouvernementales	décembre	Genève	
Réunion sur la propriété industrielle en Amérique centrale	décembre	Tegucigalpa	Gouvernement du Honduras

Unions internationales

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Retrait par le Luxembourg de sa déclaration concernant le Chapitre II

Le Gouvernement du Luxembourg, par notification adressée au Directeur général de l'OMPI et reçue le 15 décembre 1981, a retiré la déclaration contenue dans son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970, et selon laquelle le Luxembourg n'est pas lié par les dispositions du Chapitre II dudit Traité (voir la notification PCT N° 19, du 1^{er} février 1978, publiée dans *La Propriété industrielle*, 1978, p. 111).

Le retrait de ladite déclaration deviendra effectif le 15 mars 1982. Par conséquent, à partir de cette date, le Luxembourg sera lié également par les dispositions du Chapitre II du Traité de coopération en matière de brevets.

Notification PCT N° 38, du 24 décembre 1981.

Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique

I. Etats signataires

A la date de la présente notification, les Etats indiqués ci-après ont signé le Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981 :

Argentine, Autriche, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Espagne, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Israël, Kenya, Mexique, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Trinité-et-Tobago, Union soviétique.

(Total: 21 Etats)

Conformément à l'article 8.3) dudit Traité de Nairobi, le Traité reste ouvert à la signature à Nairobi (au Ministère des affaires étrangères de la République du Kenya) jusqu'au 31 décembre 1982, puis à Genève (au siège de l'OMPI) jusqu'au 30 juin 1983.

En application des dispositions de l'article 5.1) dudit Traité de Nairobi, tout Etat membre de l'OMPI ou de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) peut devenir partie à ce Traité de Nairobi par signature suivie du dépôt d'un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, ou du dépôt d'un instrument d'adhésion. En application de l'article 5.2) du Traité de Nairobi, tout Etat non membre de l'OMPI ou de l'Union de Paris qui est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une des Institutions spécialisées qui sont reliées à l'Organisation des Nations Unies peut devenir partie au Traité de Nairobi par le dépôt d'un instrument d'adhésion.

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

La date d'entrée en vigueur du Traité de Nairobi sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications, d'acceptations, d'approbations ou d'adhésions, tel que prévu par l'article 6.1) dudit Traité de Nairobi, sera atteint.

Notification Nairobi N° 1, du 3 décembre 1981.

TUNISIE

Selon l'information reçue du Ministère des affaires étrangères du Kenya, la Tunisie a signé le 29 décembre 1981 à Nairobi ledit Traité de Nairobi.

Ladite signature amène le nombre d'Etats qui ont signé ledit Traité de Nairobi à 22.

Notification Nairobi N° 3, du 20 janvier 1982.

II. Ratification

KENYA

Le Gouvernement du Kenya a déposé le 18 novembre 1981 son instrument de ratification du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique.

La date d'entrée en vigueur dudit Traité de Nairobi sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications, d'acceptations, d'approbations ou d'adhésions, tel que prévu par l'article 6.1) dudit Traité de Nairobi, sera atteint.

Notification Nairobi N° 2, du 4 décembre 1981.

Réunions de l'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Douzième série de réunions
(Genève, 16 au 24 novembre 1981)

NOTE *

La douzième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et des Unions administrées par l'OMPI a eu lieu à Genève du 16 au 24 novembre 1981.

La liste des 22 organes directeurs qui ont tenu des réunions, les principaux points qui ont fait l'objet de discussion ainsi que les décisions qui ont été prises sont indiqués sous « L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1981 » publié pages 47 et suivantes du présent numéro de *La Propriété industrielle*.

La liste des participants aux réunions des organes directeurs est reproduite ci-après.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats

Algérie ^{1, 2, 3, 4, 6, 10, 14, 16}: M. Mati.
Allemagne (République fédérale d') ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 14, 19, 20, 22}: A. Krieger; U. C. Hallmann; B. Ziese; J. Wenzl; B. Bockmair.
Argentine ^{1, 2, 3, 4, 7, 9}: F. Jiménez Dávila; J. T. Pereira.
Australie ^{1, 2, 3, 4, 8, 7, 14, 19, 20}: F. J. Smith; K. R. Widdows.
Autriche ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 14, 19, 20}: O. Leberl; W. Howadt.
Belgique ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 12, 14, 19}: L. Salpéteur; P. Ceuninck; J. J. H. De Bock.
Brésil ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 19, 20}: A. Gurgel de Alencar; E. Cordeiro.
Bulgarie ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 16, 22}: T. Ivanov; V. Dimitrova; I. Kotzev.
Cameroun ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 20}: F.-X. Ngoubeyou.
Canada ^{1, 2, 3, 4, 7, 9}: J. H. A. Gariépy; R. Théberge; J. Lynch.
Chili ^{1, 2, 7}: P. Carvajal Prado; C. Bustos Díaz; L. Gillet Bebin; R. Plaza Ducco; V. García-Huidobro Amunategui; R. Babul.
Chine ²: Liao Derong; Kung Hsi.
Chypre ^{5, 8}: A. C. Pouyouros; A. N. Papadopoulos.
Congo ^{1, 2, 4, 7, 16, 20, 21}: E. Kouloufoua; G. Kaya; D. Ganga-Bidie; B. Mouaya.
Costa Rica ^{1, 2, 7}: M. E. Odio-Benito.
Côte d'Ivoire ^{1, 2, 3, 4, 6, 7}: B. T. Aka; K. F. Ekra.

Cuba ^{1, 3, 4, 6, 16}: N. M. Núñez; G. Luis Varona; J. Sivila de la Torre.
Danemark ^{1, 2, 4, 7, 14, 18, 19, 20}: K. Skjødt; R. Carlsen; D. Simonsen; B. V. Linstow.
Egypte ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 13, 19}: S. A. Salem; A. G. M. Fouad; M. Daghsh.
El Salvador ^{2, 3}: J. L. Lovo Castelar; C. A. Barahona Rivas.
Emirats arabes unis ²: A. A.-J. Al-Bakri.
Espagne ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 13, 14, 18, 19, 22}: J. Fernández de Ybarra y Moreno; J. Delicado Montero-Ríos; L. Padiá Martín; C. Ribed y Nieulant; L. Nagore San Martín.
Etats-Unis d'Amérique ^{1, 2, 3, 4, 8, 14, 18, 19, 20, 22}: G. J. Mossinghoff; H. J. Winter; M. K. Kirk; L. Schroeder; G. T. Dempsey.
Finlande ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 14, 18, 19, 20}: E. Wuori; A.-R. Ketokoski.
France ^{1, 2, 3, 4, 8, 7, 10, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 22}: G. Vianès; L. Nicodème; R. Leclerc; J.-C. Combaldieu; R. Yung; A. Françon; A. Némó; J.-F. Terral.
Gabon ^{1, 2, 4, 7, 16, 20, 21}: T. Moussounda; C. Matotou; P. J. N'Gouyou; R. N'Gouyou.
Ghana ^{1, 2, 4}: A. J. B. MacCarthy.
Grèce ^{1, 2, 4, 7}: G. Pilavachi; G. Koumantos; A. Mitsialis.
Guinée ^{1, 2, 7}: F. M. Camara.
Haute-Volta ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 16, 21}: B. I. Bakyono; O. D. Ouedraogo.
Hongrie ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 14, 18, 18, 20, 22}: G. Pusztai; G. Vékás; M. Ficsor; P. Gyertyánfy.
Inde ^{1, 2, 3, 7, 9}: C. S. Jha; S. R. Sathyam; L. Puri.
Indonésie ^{1, 2, 4, 13}: N. S. Sastradidjaya; H. Reksodiputro.
Iran ⁵: J. Zahirnia.
Iraq ^{1, 2, 4}: H. A. R. A. Razak; G. A. Rafik; E. Khoury.
Irlande ^{1, 2, 4, 7, 14, 18, 19}: P. Slavin; P. McDonagh.
Israël ^{1, 2, 4, 7, 14, 16, 19}: I. Eliashiv.
Italie ^{1, 2, 3, 4, 8, 7, 10, 14, 16, 18, 19}: G. L. Milesi Ferretti; R. Brunetti; S. Samperi; G. Catalini; G. Armento.
Japon ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 19, 20, 22}: I. Shamoto; T. Kitahashi; Y. Oyama; S. Maruyama; H. Hayashida; S. Uemura; K. Shimizu; Y. Kumamaru; K. Ishimaru.
Jordanie ^{1, 2, 4}: K. Abdul-Rahim.
Kenya ^{1, 2, 4}: D. J. Coward.
Liban ^{5, 8, 15}: T. Badawi.

- ¹ Assemblée générale de l'OMPI.
- ² Conférence de l'OMPI.
- ³ Comité de coordination de l'OMPI.
- ⁴ Assemblée de l'Union de Paris.
- ⁵ Conférence de représentants de l'Union de Paris.
- ⁶ Comité exécutif de l'Union de Paris.
- ⁷ Assemblée de l'Union de Berne.
- ⁸ Conférence de représentants de l'Union de Berne.
- ⁹ Comité exécutif de l'Union de Berne.
- ¹⁰ Assemblée de l'Union de Madrid.
- ¹¹ Comité des Directeurs de l'Union de Madrid.
- ¹² Assemblée de l'Union de La Haye.
- ¹³ Conférence de représentants de l'Union de La Haye.
- ¹⁴ Assemblée de l'Union de Nice.
- ¹⁵ Conférence de représentants de l'Union de Nice.
- ¹⁶ Assemblée de l'Union de Lisbonne.
- ¹⁷ Conseil de l'Union de Lisbonne.
- ¹⁸ Assemblée de l'Union de Locarno.
- ¹⁹ Assemblée de l'Union IPC [Classification internationale des brevets].
- ²⁰ Assemblée de l'Union PCT [Traité de coopération en matière de brevets].
- ²¹ Assemblée de l'Union TRT [Traité concernant l'enregistrement des marques].
- ²² Assemblée de l'Union de Budapest.

* Note du Bureau international.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Libye ^{1, 4, 7}: A. Sergiwa.
 Liechtenstein ^{1, 2, 4, 7, 10, 12, 14, 20, 22}: A. F. de Gerliczy-Burian.
 Luxembourg ^{1, 2, 4, 7, 10, 12, 14, 19, 20}: F. Schlessler.
 Madagascar ^{4, 8, 15}: S. Rabearivelo.
 Maroc ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 13, 14}: A. Kandil; A. Bojji.
 Mexique ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 17}: X. Díez de Urdanivia; J. A. Sastré Buil.
 Monaco ^{1, 2, 4, 7, 10, 12, 14, 19, 20}: E. Franzi; C. Orecchia.
 Mongolie ^{2, 3}: M. Dash; N. Gankhuyag.
 Nigeria ^{3, 5, 6}: H. O. Ajomale.
 Norvège ^{1, 2, 4, 7, 14, 18, 19, 20}: A. G. Gerhardsen; S. H. Rør; J. Smith.
 Nouvelle-Zélande ^{5, 8}: R. M. Richards.
 Ouganda ^{1, 2, 4}: J. K. N. Katende.
 Pakistan ^{1, 2, 7}: S. Bashir.
 Panama: L. E. Martínez Cruz.
 Pays-Bas ^{1, 2, 4, 7, 10, 12, 14, 18, 19, 20}: J. Dekker; J. J. Bos; W. de Boer.
 Pérou ²: F. Valdivieso; A. E. Thornberry.
 Philippines ^{1, 2, 3, 4, 6, 7}: H. J. Brillantes; O. A. Gonzales; F. F. Santos; C. V. Espejo.
 Pologne ^{1, 2, 3, 4, 6, 8, 15}: J. Szomański; J. Zawalonka; E. M. Szelchaz.
 Portugal ^{1, 2, 4, 7, 11, 15, 17, 19}: J. Mota Maia; R. Morais Serrão; A. M. Pereira.
 Qatar ²: Y. Al-Sayed; M. Harake.
 République de Corée ^{1, 2, 4}: B.-K. Lee; C.-J. Shin; S.-C. Cho; S.-H. Kim.
 République démocratique allemande ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 13, 14, 18, 19}: J. Hemmerling; D. Schack; M. Förster; H.-W. Mattern.
 République dominicaine ⁵: H. L. Hernández.
 République populaire démocratique de Corée ^{1, 2, 4, 10, 20}: Kim Ung Ho; Pak Se Rong; Kim Dok Kil; Hwang Yong Hwan; Jo Gyoung Won.
 RSS de Biélorussie ²: V. V. Grekov; S. N. Chilovitch.
 RSS d'Ukraine ²: V. G. Batiouk.
 Roumanie ^{1, 2, 4, 7, 10, 20}: G. Filipas.
 Royaume-Uni ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 14, 19, 20, 22}: T. W. Sage; A. Holt; J. Richards.
 Saint-Siège ^{1, 2, 4, 7, 13}: O. J. Roulet.
 Sénégal ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 20}: A. Sène; N. NDiaye; A. N. Niang.
 Somalie: F. Eno-Hassan.
 Soudan ^{2, 3}: K. E. T. Idris.
 Sri Lanka ^{1, 2, 4, 7, 9}: S. Palihakkara.
 Suède ^{1, 2, 4, 7, 14, 18, 19, 20}: G. Borggård; I. Schalin; B. van der Giessen; H. Olsson.
 Suisse ^{1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 18, 19, 20, 22}: P. Braendli; J.-L. Marro; J. J. Manz; J.-M. Salamolard.
 Syrie ⁵: M. Sayadi.
 Tanzanie ⁵: G. B. Liundi.
 Tchécoslovaquie ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 14, 16, 18, 19}: M. Bělohlávek; J. Prošek; M. Slámová.
 Thaïlande ⁷: S. Dhirakaosal.
 Tunisie ^{1, 2, 3, 4, 7, 9, 11, 13, 15, 16}: K. Seffen; M. Ben Slama.
 Turquie ^{1, 2, 3, 4, 8, 9}: O. Aksoy; M. Cetin; N. Yosmaoglu; A. Yalgin; N. Y. Turantan.
 Union soviétique ^{1, 2, 3, 4, 6, 10, 14, 18, 19, 20, 21, 22}: I. Nayashkov; L. Kostikov; V. Zubarev; S. Birioulev; S. Gorlenko; A. Ruban; V. Poliakov.
 Uruguay ^{1, 2, 4, 6, 7}: C. A. Fernández-Ballesteros; A. Moerzinger.
 Viet Nam ^{1, 4, 10, 13}: Tran Tri; Nguyen Van Vien.
 Yougoslavie ^{1, 3, 4, 6, 7, 10, 14, 18}: D. Bošković; D. Čemalović; B. Branković.
 Zaïre ^{1, 2, 3, 4, 7, 9}: Mbongo Ka Litho Sombo.
 Zimbabwe ^{1, 2, 4, 7}: R. P. Moul.

II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): S.-P. Padolecchia; M. Allen. Organisation internationale du travail (OIT): G. Bohère.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): A. Amri. Organisation météorologique mondiale (OMM): H. Fontijn. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI): F. D. Masson. Bureau Benelux des marques/Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBM): L. J. M. van Bauwel. Comité intérimaire pour le brevet communautaire: J. Huber. Commission des Communautés européennes (CCE): B. Harris; W. M. Hauschild. Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM): I. Tcherviakov. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI): D. Ekani. Organisation des Etats américains (OEA): S. Donavan. Organisation européenne des brevets (OEB): J. C. A. Staehelin.

III. Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale des interprètes de conférence (AIIC): A. Chaves-Rivier. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI): H. Wichmann. Chambre de commerce internationale (CCI): J. L'Huillier. Licensing Executives Society (International) (LES): J. A. Gay; K. Payne. Union internationale des éditeurs (UIE): J. A. Koutchoumow.

IV. Bureaux

Assemblée générale de l'OMPI

Président: G. Pusztai (Hongrie). *Vice-présidents*: K. F. Ekra (Côte d'Ivoire); T. W. Sage (Royaume-Uni).

Conférence de l'OMPI

Président: C. S. Jha (Inde). *Vice-présidents*: Liao Derong (Chine); G. J. Mossinghoff (Etats-Unis d'Amérique).

Comité de coordination de l'OMPI

Président: J. Fernández de Ybarra y Moreno (Espagne). *Premier Vice-président*: D. Bošković (Yougoslavie). *Second Vice-président*: J. Hemmerling (République démocratique allemande).

Assemblée de l'Union de Paris

Président: D. J. Coward (Kenya). *Vice-présidents*: G. Pusztai (Hongrie); P. Braendli (Suisse).

Conférence de représentants de l'Union de Paris

Président: R. M. Richards (Nouvelle-Zélande). *Vice-présidents*: G. B. Liundi (Tanzanie); ... (Trinité-et-Tobago).

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président: J. Szomański (Pologne). *Vice-présidents*: F. J. Smith (Australie); H. J. Brillantes (Philippines).

Assemblée de l'Union de Berne

Président: A. Krieger (Allemagne, République fédérale d'). *Vice-présidents*: T. Ivanov (Bulgarie); X. Díez de Urdanivia (Mexique).

Conférence de représentants de l'Union de Berne

Président: T. Badawi (Liban). *Vice-présidents*: E. M. Szelchaz (Pologne); O. Aksoy (Turquie).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président: F. Jiménez Dávila (Argentine). *Vice-présidents*: J. H. A. Gariépy (Canada); J. Hemmerling (République démocratique allemande).

Assemblée de l'Union de Madrid

Président : J. Prošek (Tchécoslovaquie). *Vice-présidents* : G. L. Milesi Ferretti (Italie); G. Filipas (Roumanie).

Comité des Directeurs de l'Union de Madrid

Président : K. Seffen (Tunisie). *Vice-présidents* : J. Mota Maia (Portugal); ... (...).

Assemblée de l'Union de La Haye

Président : L. Salpéteur (Belgique). *Vice-présidents* : P. Braendli (Suisse); E. Franzi (Monaco).

Conférence de représentants de l'Union de La Haye

Président : J. Hemmerling (République démocratique allemande). *Vice-présidents* : S. A. Salem (Egypte); A. Bojji (Maroc).

Assemblée de l'Union de Nice

Président : M. Mati (Algérie). *Vice-présidents* : E. Wuori (Finlande); I. Nayashkov (Union soviétique).

Conférence de représentants de l'Union de Nice

Président : J. Mota Maia (Portugal). *Vice-présidents* : K. Seffen (Tunisie); ... (...).

Assemblée de l'Union de Lisbonne

Président : E. Kouloufoua (Congo). *Vice-présidents* : G. Vianès (France); G. Pusztai (Hongrie).

Conseil de l'Union de Lisbonne

Président : X. Díez de Urduvia (Mexique). *Vice-présidents* : ... (Haïti); ... (...).

Assemblée de l'Union de Locarno

Président : G. Vianès (France). *Vice-présidents* : A. G. Gerhardsen (Norvège); I. Nayashkov (Union soviétique).

Assemblée de l'Union IPC

Président : G. J. Mossinghoff (Etats-Unis d'Amérique). *Vice-présidents* : M. Bělohávek (Tchécoslovaquie); ... (Suriname).

Assemblée de l'Union PCT

Président : G. Borggård (Suède). *Vice-présidents* : A. Gurgel de Alencar (Brésil); G. Pusztai (Hongrie).

Assemblée de l'Union TRT

Président : P. J. N'Gouyou (Gabon). *Vice-présidents* : I. Nayashkov (Union soviétique); B. I. Bakyono (Haute-Volta).

Assemblée de l'Union de Budapest

Président : I. Shamoto (Japon). *Vice-présidents* : T. Ivanov (Bulgarie); H. J. Brillantes (Philippines).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); M. Porzio (*Vice-directeur général*); C. Masouyé (*Directeur du Département de l'information et du droit d'auteur*); S. Alikhan (*Directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur)*); P. Claus (*Directeur de la Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); R. Harben (*Directeur de la Division de l'information*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); I. Thiam (*Directeur de la Division des relations*

extérieures); G. Boytha (*Chef de la Division juridique du droit d'auteur*); F. Curchod (*Directeur par interim de la Division PCT*); T. Keefer (*Directeur par interim de la Division administrative*); P. Maugué (*Chef de la Division de l'enregistrement des marques et dessins et modèles industriels*); I. Pike-Wanigasekara (*Assistante principale, Cabinet du Directeur général*); M. Qayoom (*Chef de la Section des conférences et des services communs*); H. Rossier (*Chef de la Section du courrier et des documents*).

* * *

Corrigendum

En page 6 du numéro de janvier de *La Propriété industrielle*, la note de bas de page 3 doit avoir la teneur suivante:

³ A compter de la date à laquelle le nombre des membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des Unions atteindra 16.

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

Cinquième session

(Genève, 7 au 11 décembre 1981)

NOTE *

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé « Comité permanent ») a tenu sa cinquième session à Genève, du 7 au 11 décembre 1981, en commun avec la quatrième session du Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (voir la note correspondante)¹. Vingt-trois Etats et une organisation membres du Comité permanent étaient représentés; cinq organisations étaient représentées par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Examen des activités de 1981

Programme à long terme du PCPI

Le Comité permanent a décidé que les travaux consacrés à l'élaboration de son programme à long terme devront se poursuivre et, dans cette perspective, il a prié le Bureau international de proposer un autre projet, en s'appuyant sur le projet déjà arrêté et en

* Note du Bureau international.

¹ La note relative à la quatrième session du Comité permanent a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1981, p. 65.

tenant compte des propositions précédentes faites par les membres du Comité permanent, ainsi que des propositions du Bureau international jugées pertinentes pour les objectifs dudit Comité.

Cohérence d'application de la Classification internationale des brevets (CIB)

Le Comité permanent a décidé que, désormais, les analyses de la cohérence d'application de la CIB devront s'appuyer sur les renseignements détaillés déjà fournis par la première étude de l'INPADOC (Centre international de documentation de brevets) et il a chargé le Bureau international d'établir différentes statistiques afin que les travaux puissent se poursuivre.

Principes généraux du travail de révision de la CIB pendant la troisième période de révision

Le Comité permanent a examiné la présentation sur les documents de brevets des codes d'indexation relatifs aux systèmes hybrides; il a estimé qu'il est impératif de distinguer nettement entre les codes d'indexation et les symboles de classement et il a décidé que les symboles alphanumériques seront utilisés pour les codes d'indexation de la même façon que les symboles de classement, à cette différence près que la barre oblique qui apparaît dans les symboles de classement sera remplacée par deux points (ex.: A 01 B 1: 06).

Recensement des utilisateurs de l'information en matière de brevets et de leurs besoins

Le Comité permanent a décidé de charger le Bureau international d'établir un document résumant les renseignements disponibles, en particulier les études faites sur les utilisateurs de l'information en matière de brevets par l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Commission des Communautés européennes.

Publications ayant trait à la CIB

Le Comité permanent a approuvé trois publications ayant trait à la CIB: « Instructions à l'usage des classificateurs », « Instructions à l'usage des chercheurs » et « Principes directeurs pour l'aménagement de dossiers de recherche basés sur la CIB ».

Statistiques nécessaires à l'évaluation des projets de révision de la CIB

Le Comité permanent a approuvé les « Principes directeurs sur les modalités de choix et la nature des statistiques qu'il faut fournir pour l'évaluation des propositions de révision de la CIB » et les « Critères de définition des demandes de révision mineure de la CIB ».

Norme ST.7/A de l'OMPI (carte à fenêtre 8-up)

Le Comité permanent a décidé de différer toute décision au sujet de la révision de la norme ST.7/A

— « carte à fenêtre 8-up » en ce qui concerne la redéfinition de certaines colonnes de la zone de perforation de la carte car il a estimé que la question n'est pas urgente et qu'elle peut par conséquent être laissée en suspens en attendant une décision au sujet de la révision de la norme SI-8 (voir ci-après). Dans ce contexte, le Comité permanent a noté que de nombreux offices sont en train de modifier leur pratique en ce qui concerne la production de microformats et il a chargé le Bureau international de faire d'urgence une enquête sur la situation actuelle.

Norme ST.9 de l'OMPI (code INID)

Le Comité permanent a approuvé une version révisée de la catégorie (60) du code INID dans la norme ST.9 de l'OMPI mais il a aussi décidé que la définition de la catégorie (61) du code INID sera réexaminée à la lumière des dernières observations reçues.

Norme SI-8 de l'OMPI (code du type de document)

Le Comité permanent n'a pas approuvé le quatrième projet de « Recommandation sur l'identification de différents types de documents de brevets publiés » proposé par le Groupe de travail sur l'information générale car il n'a pu parvenir à un accord sur le remplacement de l'actuelle norme SI-8 par le projet ST.16 proposé. Le Comité permanent a décidé cependant que les travaux consacrés à cette tâche devront se poursuivre, par exemple de façon à élaborer un système de codage distinct comportant des codes qui identifieraient de façon plus détaillée les documents de brevets.

Normalisation des abrégés publiés séparément des documents de brevets et des bulletins qui contiennent ces abrégés

Le Comité permanent a noté que la suite du travail d'élaboration d'une norme ou de principes directeurs sera axée sur les caractéristiques de trois types différents de publication, à savoir

- a) les pages de couverture des documents de brevets en tant que supports d'abrégés de format A4;
- b) les abrégés paraissant dans les bulletins et les publications analogues officiels;
- c) les abrégés figurant dans les bulletins DSI (Diffusion sélective de l'information), notamment les services présentés sur fiches.

Amélioration de l'efficacité de la collecte, de l'établissement et de la publication des statistiques de propriété industrielle

Le Comité permanent a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur l'information générale au sujet des améliorations possibles de la collecte, de l'établissement et de la publication des statistiques de propriété industrielle ainsi que l'intention du

Bureau international d'établir à intervalles réguliers des rapports d'activités en la matière.

Programmes des stages de formation sur l'information en matière de brevets

Le Comité permanent a approuvé les programmes types

- a) des cours de formation sur l'information en matière de brevets, et
- b) des cours de formation sur la Classification internationale des brevets.

Publication contenant uniquement une liste des classes et des sous-classes de la CIB

Le Comité permanent a approuvé la proposition du Groupe de travail sur la planification préconisant que le Bureau international élabore, en anglais et en français, une publication contenant la liste des titres des sections, des classes et des sous-classes de la CIB, avec les renvois relatifs à ces titres.

Programme et méthodes de travail du Comité permanent pour 1982-1983

Le Comité permanent a décidé:

a) d'adopter des cycles de programmes biennaux pour ses activités, afin de suivre le système des programmes et budgets biennaux de l'OMPI et de toutes les Unions;

b) de déclarer que le Groupe de travail sur la planification est ouvert à n'importe quel membre du Comité permanent qui fait connaître son désir d'en faire partie;

c) de redéfinir de la façon suivante le mandat du Groupe de travail sur la planification:

premièrement: tâches de planification;

deuxièmement: coordination et supervision des travaux du Comité permanent en général et des groupes de travail en particulier; à cet effet, le Groupe de travail sur la planification peut être chargé d'entreprendre lui-même certaines études préliminaires, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle tâche, ou une étude complémentaire lorsque la tâche considérée met en jeu des principes de caractère général;

troisièmement: dans des circonstances exceptionnelles seulement, et lorsqu'ils ne relèvent pas du mandat d'un autre groupe de travail: travaux de fond;

d) de créer un « Groupe de travail sur les questions spéciales » qui, en règle générale, se réunira conjointement avec le Groupe de travail sur la planification.

Le Comité permanent a convenu que, pour un programme biennal quel qu'il soit, il faudra pouvoir agir avec suffisamment de souplesse pour procéder chaque année à des ajustements en fonction de l'urgence rela-

tive des diverses tâches et pour tenir compte, à l'intérieur de la période biennale, des propositions nouvelles éventuelles (par exemple, dans le secteur de la révision de la CIB) qui pourront être jugées nécessaires.

Aides informatiques à la recherche

Le Comité permanent a décidé qu'il entreprendra immédiatement de recenser de façon complète l'état actuel des systèmes de recherche informatiques, qu'il suivra en permanence l'évolution relative à ces systèmes, qu'il veillera à ce qu'un échange continu de renseignements se fasse — dans le cadre de ses travaux — sur l'expérience acquise dans l'utilisation de ces systèmes et qu'il recherchera de façon constante des solutions compatibles entre elles.

Programme du PCPI pour 1982-1983

Le Comité permanent a adopté son programme pour le prochain exercice biennal (1982-1983), il a constitué différents groupes de travail et leur a assigné les diverses tâches suivantes:

Groupe de travail sur la planification :

- a) élaborer des propositions de programme à long terme pour le Comité permanent;
- b) si l'Assemblée du PCT le demande, faire une étude et des recommandations sur l'opportunité de remplacer la date limite de 1920 fixée dans la règle 34 du PCT pour la documentation minimale du PCT par une date plus récente;
- c) à partir d'une proposition détaillée, évaluer l'opportunité d'inscrire au programme la question de l'échange des résultats de la recherche.

Groupe de travail sur les questions spéciales :

- a) élaborer la section I de la partie CIB (« Principes généraux du travail de révision de la CIB ») du Manuel de révision des systèmes de recherche;
- b) étudier la cohérence d'application de la CIB;
- c) se tenir au courant des principes généraux du travail de révision de la CIB pendant la troisième période de révision et élaborer des recommandations sur la réalisation des systèmes hybrides;
- d) étudier les systèmes de recherche informatiques;
- e) prendre des mesures au sujet des propositions de révision de la liste des périodiques faisant partie de la documentation minimale du PCT, conformément à la règle 34.1b)iii) du PCT.

Groupe de travail sur l'information générale :

- a) réviser les normes ST.7/A, SI-8 et ST.9 de l'OMPI (anciennement élaborées par l'ICIRE-PAT);

- b) élaborer une norme ou des principes directeurs concernant les caractéristiques matérielles des abrégés publiés séparément;
- c) élaborer une recommandation concernant l'échange des documents de brevets sur microformats;
- d) élaborer une recommandation concernant les index de noms propres figurant sur les documents de brevets;
- e) élaborer des propositions concernant les utilisateurs actuels et potentiels de l'information en matière de brevets et leurs besoins dans les pays développés;
- f) élaborer des propositions pour la normalisation des abrégés et leur échange sous forme déchiffrable par machine.

Groupe de travail sur l'information en matière de recherche :

- a) mettre au point autant que possible les projets de révision de la CIB reportés du programme de révision de 1981;
- b) examiner et, si possible, mener à bien les *nouveaux* projets de révision de la CIB inscrits au programme de révision de 1982, compte dûment tenu des projets qui ont la priorité;
- c) mettre au point la section II de la partie la CIB (« Procédure de révision ») du Manuel de révision des systèmes de recherche.

Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement :

- a) surveiller et étudier l'efficacité de l'actuel programme de services gratuits d'information et de documentation en matière de brevets exécuté par l'OMPI;
- b) achever le recensement des types d'utilisateurs et des utilisateurs potentiels de l'information en matière de brevets dans les pays en développement et de leurs besoins;
- c) préparer un Manuel de la CIB spécialement conçu pour les pays en développement;
- d) achever l'étude des moyens qui conduisent à l'identification des brevets clés;
- e) faire, à partir des rapports rédigés par le Bureau international en coopération avec les offices contributeurs et les destinataires des rapports de recherche gratuits, l'étude des incidences techniques, économiques et juridiques desdits rapports de recherche;
- f) étudier et proposer des critères permettant de déterminer les domaines techniques prioritaires qui présentent un intérêt pour les pays en développement;

- g) faire une étude et des recommandations sur les besoins à long terme des pays en développement concernant l'accès à l'information en matière de brevets, en particulier pour
 - i) les collections de documents de brevets et d'abrégés sur papier;
 - ii) les collections de documents de brevets et d'abrégés sur microformats;
 - iii) les systèmes de recherche documentaire en ligne.

En outre, le Comité permanent a assigné au Bureau international de l'OMPI d'autres tâches, et notamment les suivantes:

- a) collecter et diffuser les rapports techniques annuels sur les activités des membres du Comité permanent dans le domaine de l'information en matière de brevets;
- b) suivre les activités de l'INPADOC et en rendre compte;
- c) rendre compte des activités de l'OMPI en ce qui concerne les publications:
 - i) *World Patent Information* ;
 - ii) *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets* ;
 - iii) *Répertoire des sources d'information en matière de brevets* ;
 - iv) *Statistiques de propriété industrielle*.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): E. Häusser; A. Wittmann; K. J. Sarre. **Australie:** F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte. **Brésil:** E. Cordeiro. **Bulgarie:** I. Kotzev. **Canada:** M. Leesti. **Danemark:** S. T. Simonsen. **Espagne:** E. Gutierrez Guinea. **Etats-Unis d'Amérique:** T. F. Lomont. **Finlande:** E. Häkli. **France:** G. J. Vianès; J.-C. Combaldieu; M. Verderosa; A. de Pastors. **Japon:** K. Hoshikawa; S. Uemura. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** J. C. H. Perizonius. **Pologne:** Z. Sobczyk. **Portugal:** J. Mota Maia; R. Serrão. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **République populaire démocratique de Corée:** G. W. JO. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd. **Suède:** L. G. Björklund; J. E. Bodin. **Suisse:** E. Caussignac. **Tchécoslovaquie:** M. Kopča; M. Fořtová; M. Hrušković. **Union soviétique:** V. I. Kukolev; V. I. Blinnikov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. J. F. Baré.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

III. Organisations observatrices

Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Commission des Communautés européennes (CCE): H. Kronz; H. Bank. Fédération internationale de documentation (FID): J. Straus. Groupe de documentation sur les brevets (PDG): D. Ligtenberg. Organisation arabe pour le développement industriel (OADI): A. H. Mekkawi.

IV. Bureau

Président: G. J. Vianès (France). Vice-présidents: E. Häkli (Finlande); M. Kopča (Tchécoslovaquie). Secrétaire: P. Claus (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); P. Claus (*Directeur de la Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section des pays en développement, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

Union internationale de coopération en matière de brevets (Union PCT)

Comité de coopération technique

Quatrième session

(Genève, 7 au 11 décembre 1981)

NOTE *

Le Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (ci-après dénommé « Comité ») a tenu sa quatrième session à Genève, du 7 au 11 décembre 1981¹. Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement d'organisation du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et en vertu des dispositions de l'article 56 du Traité de coopération en matière de brevets, le Comité a tenu sa quatrième session en commun avec la cinquième session du PCPI. Seize Etats et une organisation membres du Comité étaient représentés, tandis que deux Etats étaient repré-

sentés en qualité d'observateurs spéciaux du Traité de coopération en matière de brevets, cinq Etats étant représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Documentation minimale du PCT — Brevets

Le Comité a adopté l'inventaire des documents de brevets selon la règle 34 du PCT et a convenu que celui-ci sera publié dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets. Il a noté que les inventaires adoptés seront mis à jour à la fin de 1982, puis tous les trois ans, conformément à la décision prise à sa première session.

Le Comité a noté que le Bureau international a récemment distribué aux offices qui l'avaient demandé des copies sur microfiches COM des inventaires des collections de documents de brevets triés conformément à la règle 34.1c)vi) du PCT, pour les documents délivrés par l'Autriche et le Canada, et qu'il publiera sous peu, sur microfiches COM, des copies de l'inventaire des documents de brevets semblables délivrés par l'Australie. Le Comité a aussi noté que l'inventaire sera mis à jour à la fin de 1982, puis tous les trois ans, conformément à la décision prise à sa première session.

Le Comité a convenu que les documents de brevets japonais pour lesquels des abrégés en langue anglaise ont été publiés par l'Office japonais des brevets, par *Chemical Abstracts Service* ou par *Derwent Publications Limited* depuis 1970 doivent être considérés comme relevant de la règle 34.1e) du PCT. Il a aussi convenu de faire établir un inventaire déchiffrable par machine, indiquant le numéro de publication, le code du type de document et, lorsqu'ils sont connus, les symboles de la Classification internationale des brevets, pour les abrégés en langue anglaise en question. Il a enfin convenu que le Bureau international établira un inventaire déchiffrable par machine des abrégés en langue anglaise généralement disponibles depuis 1970 pour les documents de brevets de l'Union soviétique.

Documentation minimale du PCT: « Littérature autre que celle des brevets »

Liste des périodiques établie selon la règle 34.1b)iii) du PCT

Le Comité a entériné les recommandations du Groupe de planification relatives au travail futur de modification de la liste des périodiques établie selon la règle 34.1b)iii) du PCT. Il a pris note de la liste (mise à jour) de périodiques établie en vertu de la règle 34.1b)iii) du PCT par le Bureau international pour tenir compte des modifications de titres, de noms d'éditeurs et de numéros ISSN de ces périodiques; il a approuvé cette liste et a noté qu'elle paraîtra prochainement dans la *Gazette du PCT*.

* Note du Bureau international.

¹ La note relative à la troisième session du PCT/CTC a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1981, p. 69.

Journal of Patent Associated Literature (JOPAL)

Le Comité a noté que le Bureau international a déjà publié sept numéros du *Journal of Patent Associated Literature* de l'OMPI au titre de la période expérimentale d'un an et il a marqué sa satisfaction quant au contenu et à la structure de cette publication.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): E. Häusser; A. Wittmann; K. J. Sarre. **Australie**: F. J. Smith. **Autriche**: J. Fichte. **Brésil**: E. Cordeiro. **Danemark**: S. T. Simonsen. **Etats-Unis d'Amérique**: T. F. Lomont. **Finlande**: E. Häkli. **France**: G. J. Vianès; J.-C. Combaldieu; M. Verderosa; A. de Pastors. **Japon**: K. Hoshikawa; S. Uemura. **Norvège**: P. E. Lillejordet. **Pays-Bas**: J. C. H. Perizonius. **République populaire démocratique de Corée**: G. W. JO. **Royaume-Uni**: V. S. Dodd. **Suède**: L. G. Björklund; J. E. Bodin. **Suisse**: E. Caussignac. **Union soviétique**: V. I. Kukolev; V. I. Blinnikov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. J. F. Baré.

III. Observateurs spéciaux

Canada: M. Leesti. **Espagne**: E. Gutierrez Guinea.

IV. Etats observateurs

Bulgarie: I. Kotzev. **Pologne**: Z. Sobczyk. **Portugal**: J. Mota Maia; R. Serrão. **République démocratique allemande**: H. Konrad. **Tchécoslovaquie**: M. Kopča; M. Fortová; H. Hrušković.

V. Organisations observatrices

Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. **Commission des Communautés européennes (CCE)**: H. Kronz; H. Bank. **Fédération internationale de documentation (FID)**: J. Straus. **Groupe de documentation sur les brevets (PDG)**: D. Ligtenberg. **Organisation arabe pour le développement industriel (OADI)**: A. H. Mekkawi.

VI. Bureau

Président: G. J. Vianès (France). **Vice-présidents**: E. Häkli (Finlande); M. Kopča (Tchécoslovaquie). **Secrétaire**: P. Higham (OMPI).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

VII. Bureau international de l'OMPI

P. Claus (*Directeur de la Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section des pays en développement, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Bartels (*Chef de la Section juridique, Division PCT*).

Union pour la Classification internationale des brevets (Union IPC)

Comité d'experts

Neuvième session

(Genève, 1^{er} au 4 décembre 1981)

NOTE *

Le Comité d'experts de l'Union pour la Classification internationale des brevets (Union IPC) a tenu sa neuvième session à Genève, du 1^{er} au 4 décembre 1981¹. Les Etats suivants, membres du Comité d'experts, étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité d'experts a élu à l'unanimité M. S. De Vries (Pays-Bas) Président et M. J. D. Vila Robert (Espagne) ainsi que M^{me} H. I. Lommi (Finlande) Vice-présidents.

Entre autres, le Comité d'experts

— a approuvé des modifications concernant trois classes et 69 sous-classes de la Classification internationale des brevets (CIB), soumises par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI);

— a examiné le prix et les conditions d'utilisation auxquels les bandes magnétiques contenant le texte complet des versions anglaise et française de la troisième édition de la CIB seront fournies à certains utilisateurs potentiels et a décidé que le Directeur général de l'OMPI consultera les membres de l'Union IPC pour déterminer s'il faut convoquer le Comité d'experts ou l'Assemblée IPC en session extraordinaire afin de trancher la question;

* Note du Bureau international.

¹ La note relative à la huitième session a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1981, page 71.

— a pris note du rapport sur les activités consacrées à la CIB en 1981 par le PCPI et ses groupes de travail et a marqué sa satisfaction à l'égard de leurs travaux;

— a noté que, dans le cadre du programme du PCPI pour 1981, quatre *Guides de l'utilisateur de la CIB* ont été achevés en version anglaise;

— a noté que le Groupe de travail du PCPI sur la planification a recommandé au PCPI l'organisation d'un séminaire spécialisé sur la CIB en 1982 et a émis certaines suggestions concernant le thème qui sera traité lors de ce séminaire;

— a approuvé le calendrier d'élaboration de la quatrième édition de la CIB.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): K. J. Sarre. Brésil: E. Cordeiro. Danemark: S. T. Simonsen. Espagne: J. D. Vila Robert.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Etats-Unis d'Amérique: H. D. Hoinkes; T. F. Lomont. Finlande: H. I. Lommi. France: J.-C. Combaldieu; I. Savignon; P. Rodolphe. Japon: K. Hoshikawa; S. Uemura. Norvège: P. E. Lillejordet. Pays-Bas: S. De Vries. Royaume-Uni: V. S. Dodd. Suède: J. von Döbeln. Suisse: E. Caussignac. Union soviétique: M. A. Makarov.

II. Organisation internationale

Office européen des brevets (OEB): C. Jonckheere; F. C. R. De Laet.

III. Bureau

Président: S. De Vries (Pays-Bas). Vice-présidents: J. D. Vila Robert (Espagne); H. I. Lommi (Finlande). Secrétaire: B. Hansson (OMPI).

IV. OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); P. Claus (*Directeur de la Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section IPC*); A. Nakamura (*Administrateur chargé de la classification en matière de brevets, Section IPC*).

Activités d'autres organisations

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle

Congrès mondial de la FICPI
(Edimbourg, 5 au 9 octobre 1981)

NOTE

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) s'est tenu à Edimbourg du 5 au 9 octobre 1981. Plus de 600 participants venant de 43 pays ont participé au Congrès. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle était représentée par le Directeur général, D^r A. Bogsch, et par M. E. M. Haddrick, Directeur de la Division PCT.

Lors du Congrès, des résolutions ont été adoptées concernant, entre autres, la simplification des procédures PCT, la protection du logiciel, un délai de grâce

susceptible de protéger l'inventeur et la responsabilité des conseils en brevets. Ces résolutions sont reproduites ci-après.

Par ailleurs, à l'occasion du 75^e anniversaire de la FICPI, la Fédération a fait don à l'OMPI d'une sculpture en verre soufflé créée par Susan Kemp et réalisée par Sam Herman. L'inscription accompagnant la sculpture est la suivante:

« FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
1906-1981

FICPI membra, ex mundo universo provenientia, congressi sumus in urbe compostellana, ut melius proprietatis industrialis commoda propugnemus, illius proprietatis quae nata est ab spiritu creativo qui in omni latet creatura, atque etiam ad aequandum nostrum professionale servitium industriali necnon commerciali incremento, quod derivatur a technologica creatione et ab eius inter nationes permutatione.

Volumus a Deo rogare, te intercedente, lucem ut professioni adaequate vacemus ne sensus humanitarius et considerationes supernaturales absint. *

En hommage à l'OMPI pour le rôle déterminant qu'elle joue dans la protection de la propriété industrielle.

Offert à l'OMPI à l'occasion du 75^e anniversaire de la FICPI dans l'esprit du Congrès mondial de 1978 de Saint-Jacques de Compostelle réaffirmé par le Congrès mondial de 1981 d'Edimbourg. »

Résolutions

PCT

Le Congrès de la FICPI qui s'est tenu à Edimbourg du 5 au 9 octobre 1981 rend hommage à l'intention manifestée par l'OMPI d'entreprendre une étude d'une éventuelle simplification des procédures PCT.

Le Congrès fait part de son soutien à cette étude et prie instamment l'OMPI d'étendre cette étude aux conditions qui permettraient l'acceptation par les Offices de brevets nationaux des travaux préliminaires, y incluse la recherche internationale, déjà effectués au cours de la phase internationale et, par conséquent, le principe d'une réduction à la fois des taxes et des travaux, y incluses des recherches nationales, qui seront encore à entreprendre à leurs niveaux respectifs en rapport avec les demandes internationales entrant dans les phases nationales.

Logiciel

Le Congrès de la FICPI réuni à Edimbourg du 5 au 9 octobre 1981

prenant en considération

— les programmes d'ordinateurs, dont l'importance est croissante, sur les plans légal et économique, deviennent l'objet d'une part significative du domaine de la propriété industrielle;

— l'incertitude, au plan national ou international, quant aux modes de protection des programmes d'ordinateurs que ce soit par brevets, *copyrights* ou autres modes de protection; et

* « *Advocatio d'Alberto de Elzaburu à l'Apôtre St. Jacques, lors de l'ouverture du Congrès mondial 1978 de la FICPI à Saint-Jacques de Compostelle* ». La traduction française est la suivante:

« Les Membres de la Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle, venus de tous les pays du monde, se sont réunis à Saint-Jacques de Compostelle pour veiller à la meilleure défense de la Propriété Industrielle, propriété qui naît de l'esprit de création présent chez toute créature, et également pour ajuster notre service professionnel au développement industriel et commercial découlant de la création technologique et de son échange entre les pays.

Nous voulons prier Dieu, grâce à ton intercession, de nous apporter la lumière nécessaire pour mener à bien nos activités avec habileté professionnelle, avec sentiment humain et avec don surnaturel. »

— les approches différentes qui se manifestent dans les divers pays, quant à la question et à la portée de ces divers modes de protection;

a exprimé les opinions suivantes

A) il est ressenti un besoin important pour des lois nationales en harmonie et permettant une protection renforcée des programmes d'ordinateurs;

B) une approche vers l'harmonisation des lois nationales réside dans une réglementation par voie de traités internationaux;

C) la loi-type qui a été établie par l'OMPI constitue une étape importante en direction d'une harmonisation de ces lois; et

D) la préférence paraît devoir aussi être donnée à une solution comportant le dépôt ou l'enregistrement des programmes d'ordinateurs ou des caractéristiques permettant de l'identifier.

Période de grâce

La FICPI exprime ses préoccupations en ce qui concerne les difficultés rencontrées par de nombreux demandeurs potentiels de brevets, et en particulier des entreprises industrielles aussi bien que des inventeurs individuels et parmi eux notamment des chercheurs, pour éviter la divulgation d'informations relatives à leurs inventions avant que puisse être prise une décision fondée sur l'opportunité de demander une protection ou non. Ces difficultés privent beaucoup de ces demandeurs potentiels de toute protection de leurs inventions, pourtant souvent méritoires, dans ceux de ces pays dans lesquels les lois de brevets exigent une nouveauté absolue.

La FICPI souhaiterait par conséquent que les institutions concernées, en particulier l'OMPI, le Conseil de l'Europe et l'OEB, entreprennent une étude des mesures qui pourraient être prises dans ceux des pays dans lesquels la brevetabilité est subordonnée à la nouveauté absolue, en vue d'adopter des textes législatifs, compatibles avec l'esprit et l'exercice de leurs droits de brevets, prévoyant l'institution d'un délai limité de grâce, pendant lequel une divulgation par l'inventeur ou ses ayants droit n'entraînerait pas la perte insurmontable de toute possibilité d'obtenir une protection par brevets.

Responsabilité

Les niveaux croissants de complexité introduits par les modifications récentes des droits et procédures de brevets s'accompagnent de risques accrus réels de pertes de droits, susceptibles de découler du non-respect de règles de procédure, au point que le nombre de cas annuels de telles pertes de droits peut être considéré comme devant répondre à une évidence statistique. Il en résulte que les conseils en brevets sont davantage exposés, et ce de façon significative, à

des actions mettant en cause des négligences et, par conséquent leur responsabilité, de sorte que ces actions et les revendications en dommages et intérêts qui en résulteront, sont appelées à s'accroître en nombre et en importance.

La FICPI se préoccupe sérieusement du maintien du niveau des services professionnels rendus à la clientèle et de la stabilité des relations établies depuis de nombreuses années dans le cadre des systèmes pré-existants.

Les manifestations de l'évidence statistique mentionnée plus haut, peuvent conduire les conseils en brevets ou les cabinets de conseils en brevets exerçant en association à la faillite financière et conduire également à une réduction de la capacité de recrutement de la profession. Il peut aussi en résulter une modification des rapports entre la profession et la clientèle, ce qui serait manifestement regrettable, eu égard au rôle important que jouent les conseils en brevets dans les procédures d'obtention de la protection par brevets, dont le but est de promouvoir l'activité innovatrice et son exploitation.

Il est estimé que ces buts seront préservés dans les circonstances changeantes qui ont été rappelées, par une limitation légale, aux niveaux national et inter-

national, de la responsabilité des conseils en brevets, dans des conditions équitables à l'égard tant de la clientèle que des conseils en brevets.

En conséquence, la FICPI fait les recommandations suivantes

1. Elle demande instamment aux gouvernements nationaux de promulguer des textes législatifs visant à limiter la responsabilité des conseils en brevets, à un niveau certes assez élevé mais déterminé, susceptible d'être couvert par une assurance.

2. a) La FICPI rend hommage à l'intérêt que l'OMPI prend aux questions relatives à la limitation de la responsabilité professionnelle à laquelle les conseils en brevets sont exposés, questions dont l'importance est devenue encore plus sérieuse depuis l'entrée en vigueur des conventions de brevets récentes et qui sont à l'origine de la tendance des conseils en brevets à se maintenir dans le cadre des systèmes traditionnels.

b) Des mesures devraient être prises pour instamment prier l'OMPI d'entamer une étude relative aux possibilités de limitation de la responsabilité des conseils en brevets à un niveau international.

Études générales

Nouvelle législation en Argentine: la Loi sur les marques et les désignations et la Loi sur le transfert des techniques

E. D. ARACAMA ZORRAQUIN *

* Avocat; Docteur en droit et en sciences sociales; Professeur à l'Université catholique d'Argentine et à l'Université de Buenos Aires; Président honoraire de l'Association inter-américaine de la propriété industrielle (ASIPI).

Chronique des offices de propriété industrielle

IRLANDE

Rapport du Contrôleur des brevets, des dessins et modèles industriels et des marques pour 1980 *

Généralités

Mesures réglementaires

Au cours de l'année 1980, des règles ont été édictées qui prévoient une augmentation des taxes pour

* Extrait du *Cinquante-troisième rapport annuel du Contrôleur des brevets, des dessins et modèles industriels et des marques au 31 décembre 1980.*

les brevets, les marques et les dessins et modèles, ainsi que la révision de la classification des produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles.

Recettes et dépenses

Les recettes et les dépenses pour l'année se sont élevées respectivement à 987.180 livres et 910.978 livres. Les chiffres correspondants pour l'année 1979 étaient 658.325 livres et 755.282 livres.

En ce qui concerne les taxes perçues pour les brevets, on note une augmentation de 197.542 livres par rapport au chiffre correspondant de 1979. Les taxes perçues pour les dessins et modèles ont atteint le total de 3.451 livres. Pour ce qui est du paiement des taxes des marques, on a noté une augmentation de 128.652 livres au regard du chiffre correspondant de 1979.

Personnel

A la fin de l'année 1980, l'Office des brevets employait en tout 99 personnes.

Bibliothèque

La bibliothèque contient des ouvrages juridiques et techniques pouvant intéresser les inventeurs ainsi que les personnes concernées par les dessins et modèles, les marques et le droit d'auteur. Les mémoires descriptifs déposés avec les demandes de brevet sont mis à la disposition du public et les marques enregistrées ou dont l'enregistrement a été proposé peuvent être examinées par celui-ci. La documentation, qui peut être obtenue des offices étrangers, comprend une série complète de mémoires descriptifs de brevets britanniques, presque la gamme complète des publications de l'Office des brevets du Royaume-Uni et des demandes publiées en vertu de la Convention sur le brevet européen et du Traité de coopération en matière de brevets.

Journal

Le *Journal* a été publié tous les 15 jours. Il contient des détails sur les brevets ayant fait l'objet d'une demande, acceptés et délivrés et comporte des mémoires descriptifs abrégés de demandes de brevet acceptées, des dessins et modèles enregistrés, des marques acceptées et enregistrées ainsi qu'une documentation supplémentaire sur les brevets, les dessins et les modèles et les marques. Sept numéros ont paru avec des suppléments; ces derniers contenaient des décisions relatives à des auditions pour neuf affaires de marques.

Brevets

Demandes et délivrances

Le nombre des demandes de brevet reçues s'est élevé à 2.749, contre 2.533 en 1979. Les demandes revendiquant une priorité en vertu de la Convention de Paris se sont montées à 2.222 contre 2.047 en 1979.

Une analyse par pays indique que le plus grand nombre des demandes reçues et des brevets accordés a concerné des déposants des Etats-Unis d'Amérique (798 et 446, respectivement), le Royaume-Uni venant ensuite (417 et 234). Le nombre de demandes reçues de déposants irlandais a été 394 contre 352 en 1979.

Le nombre total des mémoires descriptifs complets déposés a été 2.360. Le chiffre correspondant pour 1979 était 2.182. Le nombre de demandes acceptées a été 1.740 contre 1.630 en 1979.

Les requêtes en vertu de l'article 22 (de la Loi de 1964) sur la substitution quant à la personne du déposant d'un brevet auxquelles il a été fait droit ont atteint le nombre de 69.

Les requêtes en vertu de l'article 64 (de la Loi de 1964) sur l'enregistrement des cessions de brevets auxquelles il a été fait droit ont atteint le nombre de 72.

Opposition

Au cours de l'année, il y a eu deux cas d'opposition à la délivrance d'un brevet; ces affaires sont encore en suspens.

Brevets en vigueur

Le nombre des taxes versées pour le renouvellement des brevets s'est élevé à 7.916. Les brevets devenus caducs en raison du défaut de paiement des taxes de renouvellement ont atteint le chiffre de 874 et 173 brevets sont venus à expiration, leur durée étant écoulée. Le nombre de brevets inscrits au Registre à la fin de l'année 1980 s'élevait en tout à 7.883 contre 7.499, fin 1979.

Licences de plein droit

Huit demandes d'approbation pour des licences de plein droit de brevet ont été reçues et approuvées. Deux demandes d'annulation d'approbation de licences de plein droit ont été déposées.

Registres d'agents de brevets et de commis de brevets

Aucun nom nouveau n'a été porté sur le Registre des agents de brevets. Toutefois, trois noms nouveaux ont été inscrits sur le Registre des commis de brevets. Désormais, quatre noms sont inscrits sur ce Registre.

Dessins et modèles

Les demandes d'enregistrement de dessins et modèles reçues au cours de l'année ont atteint un total de 315, soit 16 demandes de plus qu'en 1979.

Une analyse par pays montre que parmi les demandes reçues, le plus grand nombre (75) provient du Royaume-Uni. Les demandes déposées par des résidents en Irlande atteignent au total le chiffre de 52 contre 40 pour l'année 1979.

Le nombre de dessins et modèles enregistrés au cours de l'année s'est élevé à 330. Le délai de protection a été prolongé d'une deuxième période de cinq ans dans 96 cas et d'une troisième période de cinq ans dans 42 cas. Cent quatre-vingt enregistrements sont venus à terme. A la fin de l'année, le nombre total des dessins et modèles enregistrés s'élevait à 1.742.

Marques

Demandes et enregistrements

Le nombre des demandes d'enregistrement de marques a été de 3.823 contre 3.574 en 1979. Trois mille deux cent vingt-neuf marques ont été publiées, contre 1.865 l'année précédente.

Les demandes déposées par des personnes résidant en Irlande ont atteint le chiffre total de 349 contre 325 en 1979. La majorité des demandes émanaient du Royaume-Uni (689).

Le nombre des marques enregistrées s'est élevé à 2.260: 1.804 pour le Registre A et 456 pour le Registre B.

Le nombre d'enregistrements de renouvellements de marques s'est élevé à 2.735. Le nombre des marques radiées a été 1.086, dont 1.071 ont été supprimées en raison du défaut de paiement des taxes de renouvellement. Fin 1980, le nombre des marques portées sur le Registre s'élevait à 36.694.

Oppositions

Cinquante affaires étaient encore en suspens à la fin de l'année 1979. Au cours de l'année, des avis d'opposition à l'enregistrement de marques ont été formulés dans 41 affaires. Sur le total (91), la demande d'enregistrement a été retirée dans 12 cas, l'opposition a été retirée dans 13 de ces cas, et les 66 autres cas n'étaient toujours pas réglés à la fin de l'année.

Utilisateurs inscrits

Les demandes reçues au cours de la période étudiée pour obtenir un enregistrement en qualité d'utilisateur de marque inscrit au Registre ont atteint le chiffre de 376. Le nombre de personnes enregistrées en qualité d'utilisateurs inscrits s'est élevé à 327, et 989 marques enregistrées étaient concernées par les inscriptions. Les demandes en suspens à la fin de la période atteignaient le chiffre de 1.523 et 945 d'entre elles étaient accompagnées de demandes concernant l'enregistrement de marques. Vingt-quatre utilisateurs inscrits au Registre ont été radiés sur demande.

Registre des agents de marques

A la fin de l'année étudiée, étaient inscrites sur le Registre 114 personnes à titre individuel et 11 associations.

Questions internationales

En attendant d'être membre à part entière, une fois que sera ratifiée la Convention sur le brevet européen, l'Irlande a continué d'être représentée en qualité d'observateur aux réunions du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets, tenues en 1980.

Les travaux préparatoires du Comité intérimaire de la Convention sur le brevet communautaire se sont poursuivis et l'Office a été représenté à deux réunions de ce Comité.

L'Office a été représenté à la première session de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris.

Le Contrôleur des brevets, des dessins et modèles industriels et des marques a participé à la onzième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI; l'Examinateur principal des brevets a été également présent à une réunion

du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI).

ZIMBABWE

Rapport annuel du Bureau de l'enregistrement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels (1980) *

Généralités

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Zimbabwe est devenu membre de l'ESARIPO (Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone), et il a eu, en décembre, le privilège d'accueillir les membres de la quatrième réunion du Conseil de cet Organisation. Durant le Séminaire qui a précédé la réunion du Conseil, un certain nombre de questions importantes ont été discutées, y compris la protection du symbole olympique et celle des indications géographiques; ensuite, le Conseil a adopté des résolutions relatives à ces questions. De plus, la dernière touche a été mise aux projets concernant la création de l'ESAPADIC (Centre de documentation et d'information de l'Afrique anglophone en matière de brevets).

Au cours des trois prochaines années, on espère tirer parti de l'offre de l'OMPI de fournir des cours de formation dans les domaines des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et du droit d'auteur; ces cours s'ajouteront à la formation en cours d'emploi qui s'est déroulée pendant les deux dernières années.

Brevets

Le nombre des demandes de nouveaux brevets a augmenté considérablement avec le chiffre de 320 en 1980, contre 256 en 1979. La proportion des demandes locales par rapport aux demandes étrangères a diminué en 1980, les chiffres étant respectivement 56 et 200 en 1979, contre 35 et 285 en 1980. Le nombre des renouvellements a décliné en passant de 1.867 à 1.697, et malgré l'augmentation du nombre des demandes, l'ensemble des recettes perçues est tombé de 34.133 dollars en 1979 à 32.782 dollars en 1980.

* Extrait du rapport annuel transmis au Bureau international de l'OMPI.

Marques

La tendance à l'augmentation, déjà traduite par le nombre des demandes de marque reçues en 1979, s'est poursuivie d'une façon très satisfaisante, les nouvelles demandes ayant augmenté de 80%. Le nombre des nouvelles demandes déposées en 1979 et 1980 a atteint les chiffres respectifs de 804 et 1.451 et on espère, maintenant que le Zimbabwe a obtenu une reconnaissance internationale, que la montée continue du volume des demandes déposées se poursuivra. Bien que le nombre des marques renouvelées soit tombé de 1.749 en 1979 à 1.338 en 1980, l'augmentation du nombre des demandes a abouti à un accroissement des recettes perçues, qui est passé de 39.078 dollars à 48.491 dollars. La proportion des demandes étrangères par rapport aux demandes locales a augmenté considérablement, les chiffres respectifs étant pour les années 1979 et 1980, d'une part, 546 et 258 et, d'autre part, 1.175 et 276.

Dessins et modèles

Le nombre des demandes d'enregistrement des dessins et modèles est passé de 10 en 1979, à 17 en 1980, y compris 11 demandes de déposants étrangers.

Armoiries, noms, uniformes et insignes

Au cours de 1980, 24 demandes ont été reçues contre 27 en 1979; douze demandes concernaient l'enregistrement de blasons individuels. Toutes les demandes relatives à une représentation héraldique sont soumises à la Commission de l'héraldique, fondée conformément à l'article 22C de la Loi sur les armoiries, les noms, les uniformes et les insignes; cette Commission a pour rôle d'informer le Directeur de l'enregistrement au sujet de la conformité des demandes avec les règles de l'héraldique.

Désignations honorifiques et récompenses

Comme au cours des années précédentes, le Directeur de l'enregistrement des marques, en qualité de Directeur de l'enregistrement des désignations honorifiques et récompenses continue d'être responsable de la publication dans la Gazette gouvernementale des listes des lauréats en ces domaines. En 1980, 822 désignations honorifiques, en tout, ont été publiées contre 2.180 en 1979. Un Registre des désignations honorifiques et récompenses est tenu et peut être consulté par le public.

Nouvelles diverses

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

Accord de Bangui relatif à la création d'une Organisation africaine de la propriété intellectuelle

L'Accord de Bangui du 2 mars 1977 relatif à la création d'une Organisation africaine de la propriété intellectuelle constituant révision de l'Accord relatif à la création d'un Office africain et malgache de la propriété industrielle * est entré en vigueur le 8 février

* Pour le texte de cet Accord, voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, TRAITÉS MULTILATÉRAUX - Texte 1-005.

1982, les Etats suivants ayant déposé leur instrument de ratification: Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Togo.

PAYS-BAS

Président de l'Office des brevets

Nous apprenons que M. J. J. Bos a été nommé Président de l'Office des brevets.

PHILIPPINES

« Director of Patents »

Nous apprenons que M. Cesar Sandiego a été nommé *Director of Patents*, Office des brevets.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1982

- 15 et 16 mars (Genève) — Union de Madrid (marques) — Réunion des utilisateurs
- 1^{er} et 2 avril (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Réunion avec les organisations non gouvernementales (avec la participation des offices nationaux de brevets des Etats contractants du PCT)
- 19 au 23 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 19 au 23 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales
- 26 au 30 avril (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur le domaine public payant (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 au 7 mai (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 10 au 14 mai (Vienne) — Classification internationale des brevets (Union IPC) — Séminaire spécialisé
- 24 au 28 mai (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts
- 7 au 11 juin (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs pour l'accès aux œuvres ou la création d'œuvres (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 7 au 18 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 14 au 18 juin (Genève) — Coopération pour le développement — Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement
- 21 au 24 juin (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 28 juin au 2 juillet (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les dispositions types pour la protection des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 1^{er} au 3 septembre (Genève) — Groupe de travail sur les droits des auteurs employés ou salariés (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 6 au 10 septembre (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité chargé des questions administratives et juridiques
- 20 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 23 septembre au 1^{er} octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 23 septembre au 1^{er} octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales
- 27 au 30 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 4 au 30 octobre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 25 au 27 octobre (Paris) — Union de Berne — Groupe de travail sur les problèmes de droit d'auteur en rapport avec l'utilisation d'œuvres par les mal-voyants ou les mal-entendants (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 8 au 12 novembre (Genève) — Groupe de travail sur des contrats types de licences ou de cessions de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 22 au 26 novembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)
- 29 novembre au 3 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 6 au 10 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 6 au 10 décembre (Paris) — Union de Berne. Convention universelle et Convention de Rome — Sous-comités du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome, respectivement, sur les problèmes de droit d'auteur et de droits voisins en matière de télévision par câble (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)

Réunions de l'UPOV

1982

- 26 et 27 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 28 et 29 avril (Genève) — Comité consultatif
- 11 au 13 mai (Salerne) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 18 mai (Madrid) — Sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 19 au 21 mai (Madrid) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 28 septembre (Faversham) — Sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 29 septembre au 1^{er} octobre (Faversham) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 5 au 7 octobre (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- 12 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 13 au 15 octobre (Genève) — Conseil
- 15 et 16 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 17 novembre (Genève) — Réunion d'information avec les Organisations internationales non gouvernementales
- 18 et 19 novembre (Genève) — Comité technique

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1982

- Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle — 20 et 21 septembre (Genève) — Assemblée
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 20 au 24 avril (Moscou) — Comité exécutif
- Fédération internationale des agents de brevets — 10 au 14 mai (Berlin (Ouest)) — Comité exécutif
- Groupe hongrois de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 13 au 17 septembre (Budapest) — Conférence
- Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 12 au 16 septembre (Bath) — Congrès
- Organisation européenne des brevets — 7 au 11 juin et 29 novembre au 3 décembre (Munich) — Conseil d'administration

